agglo-lenslievin.fr

budget 2019
Orientation(s)

ROB2019

Rapport d'Orientations Budgétaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019
est une publication de la
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Janvier 2019

Responsable de la Publication
Bertrand Louchart
Directeur général des services

Informations financiéres
Hervé Plateau
Directeur des finances

Rédaction - Projet de Territoire et Services aux habitants
Coordination des services et directions
Philippe Delahaye
Direction général des services techniques

Moyens techniques
Direction de la communication / Direction de l'Assemblée
Direction des systémes d'information

Coordination et Conception
Nicolas Dionet
Directeur de la communication

Crédit Illustration : couverture - Cituation et Ensemble

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
Lens cedex
www.agglo-lenslievin.fr

PRÉAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par les articles L. 3312-1 et L.3661-4 du code général des collectivités territoriales ainsi que par le décret n ° 2016-841 du 24 juin 2016.

Dans ce cadre, il permet d'associer, avant le vote du budget primitif, le Conseil Communuataire à la préparation du budget et doit notamment comprendre les principaux éléments suivants :
- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires présentera les éléments de contexte dans lequel évolue l'agglomération de Lens-Liévin, décrira ensuite la situation et la stratégie de la Communuaté d'agglomération de Lens--Liévin avant une présentation des principaux services publics assurés par la collectivité.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

4 **3 questions à Sylvain Robert**
Président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin

6 **Contexte économique global**

10 **Contexte économique de la CALL**
Projet de loi de finances
Réforme de la fiscalité
Incidence sur les finances de la CALL

16 **Perspectives budgétaires**

17 **Budgets / Principal, Action économique Développement numérique, SPANC**
Dépenses de fonctionnement
Recettes de fonctionnement
Dépenses d'investissement
Resssources Humaines
Capacité de désendettement

21 **Budgets / Eau, Assainissement**

23 **Budget Crématorium**

24 **Structure et encours de la dette**

26 **Projets de territoire**
Travailler
Bouger
Habiter
Rassembler
Respirer

38 **Les services publics communautaires**
Eau potable et Assainissement
Collecte et traitement des déchets
Développement durable
Maintenance du patrimoine
Sports
Crématorium

TROIS QUESTIONS À

Sylvain Robert

“Le contrat de Cahors est un véritable frein à la transformation de notre agglomération”

Sylvain Robert
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Maire de Lens

A la lecture du document et des chiffres présentés dans le ROB 2019 de l'agglomération de Lens-Liévin, on s'aperçoit que le territoire assiste à une amélioration du contexte économique local. Bonne nouvelle ?

SR. C'est effectivement une très bonne nouvelle tant sur l'amélioration du tissu économique du territoire mais aussi et surtout sur le front de l'emploi. Cette meilleure « santé » économique génère notamment des recettes supplémentaires pour notre budget 2019 dans le cadre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Autre incidence : le rendement de la fiscalité sur le foncier bâti de la création de bâtiments sur nos zones d'activités.

“Les signes d'une conversion engagée apparaissent chaque jour un peu plus et notre territoire apparaît depuis quelques années comme l'un des plus dynamiques de France dans la création d'entreprises.”

Je citerai l'exemple de l'implantation de la nouvelle base logistique d'Intermarché sur la Zone Industrielle des 14 à Avion et qui bénéficiera tant pour l'agglomération que pour la commune au titre de cette taxe sur le foncier bâti.

Les créations d'emplois n'ont pas encore absorbé les destructions. Mais les signes d'une conversion engagée apparaissent chaque jour un peu plus et notre territoire apparaît depuis quelques années comme l'un des plus dynamiques de France dans la création d'entreprises. Notre projet de territoire doit conduire à la mobilisation pour répondre aux préoccupations de nos habitants et de nos entreprises.

2019 marque la 2ème année d'application de la réforme de la Taxe d'habitation.

Quelles en sont les incidences pour l'agglomération ?

SR. En 2018, devant l'annonce de la suppression de la Taxe d'Habitation, nous avions montré nos inquiétudes d'une mesure qui priverait les communes et leurs intercommunalités, de 10 milliards de recettes, soit une perte de 36% de l'ensemble de leurs ressources propres. Il s'agit là d'une mesure brutale qui remet profondément en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales, qui leur est pourtant garantie dans la Constitution, et qui est l'essence même de la décentralisation.

Certes, on nous annonce une compensation de l'Etat. Mais, même si cette dernière serait intégrale, elle n'offre pas de réelle garantie sur le long terme.

Attribuer aux collectivités territoriales une part d'impôts nationaux, par exemple la contribution sociale généralisée (CSG), ne plaide également pas en faveur d'une libre administration. À terme, c'est le risque d'un affaiblissement certain de la capacité des élus à répondre aux besoins de nos concitoyens. Il s'avère indéniable que la qualité des services publics risque d'être affectée.

Cela signifie également des politiques culturelles, écologiques et sportives en régression ce qui implique moins de services donc moins d'emploi local. Une énième réforme des ressources fiscales des collectivités territoriales risque d'être une nouvelle condamnation. On remarque déjà des écarts non négligeables entre les territoires, qui proviennent principalement de l'inégale répartition de handicaps et d'atouts qui s'imposent aux élus locaux.

Cette réforme continuera à limiter le dynamisme local et creuser les moyens des collectivités sinistrées qui auraient bien besoin d'un traitement différencié ou inégalitaire de la part de l'Etat.

“ À terme, c'est le risque d'un affaiblissement certain de la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins de nos concitoyens.”

L'agglomération de Lens-Liévin est concernée par la contractualisation 2018-2020 que l'Etat impose vis-à-vis des dépenses de fonctionnement. Le fameux contrat dit de Cahors.

Quel regard portez vous sur ce dernier et quels en sont les impacts pour la collectivité ?

SR. Nous avions connu des baisses de dotation de l'Etat dans un passé récent. Les nouvelles mesures sont tout autant pénalisantes. En effet, on impose à 322 collectivités de limiter leurs dépenses de fonctionnement. Insupportable lorsque l'on sait que l'inflation est à 2,3% et les augmentations liées à la masse salariale (GVT) en progression de 3,6%.

Le dispositif proposé pénalise les collectivités qui ont fait preuve de rigueur et de maîtrise ces dernières années.

Nous concernant, nous avons dès le début du mandat fait le choix d'absorber

... les diminutions de dotations en conservant une situation financière soutenable, en renforçant nos capacités de financement propres et notamment notre capacité à investir jusqu'en 2020, de conserver une situation financière satisfaisante à terme caractérisée par un taux d'épargne brute d'au moins 10% à l'horizon 2020 et une capacité de désendettement de 9 ans fin 2020.

"La maîtrise des dépenses de fonctionnement a donc été au cœur de nos décisions.

Les préconisations tirées de la prospective budgétaire, reprises dans les budgets précédents ont montré la nécessité de persévérer dans la démarche de reconstitution de notre épargne brute et d'améliorer notre capacité de désendettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a donc été au cœur de nos décisions. Aujourd'hui, dans le cadre de la contractualisation, il est patent que que l'objectif contraignant fixé par l'Etat est plus que difficilement tenable, pour nous, comme pour bon nombre de collectivités concernées.

"Le contrat de Cahors. C'est un véritable frein aux collectivités comme la nôtre qui ont un besoin d'accroître impérativement leurs ingénieries pour répondre aux innombrables appels à projets qui caractérisent dorénavant les politiques de l'Europe, la Région, l'Etat."

Ce contrat nous place en situation, et cela à très brève échéance, de ne plus être en capacité de poursuivre les actions et les investissements mis en place pour les habitants de notre territoire.

Pire, c'est un véritable frein aux collectivités comme la nôtre qui ont un besoin d'accroître impérativement leurs ingénieries pour répondre aux innombrables appels à projets qui caractérisent dorénavant les politiques de l'Europe, la Région, l'Etat. Quid de la survie de l'ensemble des services publics avec une progression des dépenses ainsi limitées et les sanctions susceptibles d'être appliquées ? Quid des dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux investissements et équipements qui ne pourront plus être assumées ?

Qu'en sera-t-il des dispositifs partenariaux basés sur des cofinancements avec des acteurs nationaux (ANRU, ADEME...) ou des fonds européens dans la mesure où ils impliquent de nouvelles dépenses ? Qu'en sera-t-il de notre projet de territoire ? Qu'en sera-t-il de notre accompagnement dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier ? Comment allons-nous pouvoir investir dans le logement, être en appui avec le monde économique, participer à la transition écologique nécessaire pour relever les défis de demain?

Autant de questions qui portent sur notre avenir dans le cadre de ce ROB.

LA COMMISSION DES FINANCES

Président de la commission
Alain LHERBIER
Maire de Gouy-Servins

Vice-Président délégué aux Finances
Jean-Marie ALEXANDRE
Maire de Souchez

Rapporteur du budget
Thierry DAUBRESSE
Maire adjoint - Lens

Bernard OGIEZ
Pont-à-Vendin

Maryse LOUP
Maire de Wingles

André KUCHCINSKI
Maire de Hulluch

Maryvonne POULAIN
Conseillère municipale - Noyelles-sous-Lens

Christine ROSZAK
Maire adjointe - Aix-Noulette

Jeanne HOUZIAUX
Conseillère municipale - Harnes

Alain DUBREUCQ
Maire de Sains-en-Gohelle

Claude BASSEZ
Maire adjopint - Loos-en-Gohelle

Jean-Marc TELLIER
Maire d'Avion

Christophe DRUELLES
Conseiller municipal - Wingles

Daniel DERNONCOURT
Maire adjoint - Liévin

Yves TERLAT
Maire d'Annay-sous-Lens

Jean-Marie FONTAINE
Conseiller municipal - Harnes

Pierre SENECHAL
Maire de Givenchy-en-Gohelle

Jacques JAKUBOSZCZAK
Maire de Bénifontaine

José EVRARD
Conseiller municipal - Billy-Montigny

Laurent DASSONVILLE
Conseiller municipal - Méricourt

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Le contexte économique national et supranational de la préparation du budget primitif 2019 se caractérise par une croissance qui devrait être soutenue en 2019 par une augmentation de la consommation. Cette croissance est liée à la progression des salaires dans le secteur marchand et aux mesures sociales et salariales prises en 2018….

Les contextes économiques international, national et local jouent sur les finances de la communauté d'agglomération de Lens Liévin, indirectement, au travers des dotations versées par l'Etat aux collectivités qui représentent près de 40 milliards d'euros. Face à l'évolution des recettes de ce dernier, liées au contexte économique et à l'équation budgétaire à résoudre (déficit, endettement) ce poste de dépenses est une des principales variables d'ajustement du budget de l'Etat, utilisées ces dernières années par les différents gouvernements. Directement, le contexte économique joue aussi sur les principales taxes perçues par la communauté d'agglomération (Cotisation foncière sur les entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Un climat économique moins porteur en 2019

Le climat économique a fortement évolué entre le moment où le gouvernement a préparé son budget 2019 et cette fin d'année. Fin décembre, **la Banque de France** a abaissé sa prévision de croissance à 1,5% pour 2018 et 2019, inférieure aux 1,7% sur lesquels le gouvernement avait bâti son projet de budget 2019 et plus précisément ces hypothèses de recettes.

Graphique 3 : Contributions à la croissance du PIB

(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)

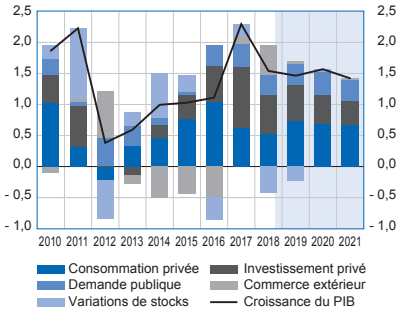

Note : L'investissement privé regroupe l'investissement des entreprises et celui des ménages. La demande publique regroupe consommation et investissement publics.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2018, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'économie nationale est donc en phase de décélération après une année 2017 où le taux de croissance avait culminé à 2,3% permettant notamment l'amélioration des comptes de l'Etat, avec un déficit budgétaire passant sous la barre des 3% en 2018.

L'économie européenne montre aujourd'hui des signes d'essoufflement avec un climat des affaires qui se dégrade depuis le début de l'année. Le risque d'un renforcement du protectionnisme, voulu par certains, (confère menace de relèvement des tarifs douaniers évoquée régulièrement les Etats-Unis) et les incertitudes sur les modalités du Brexit en mars prochain, ne sont pas étrangères à cette évolution.

Ce faisant, **l'INSEE** voit dans l'augmentation du pouvoir d'achat et donc dans la progression de la consommation qui devrait en découler le principal soutien à la croissance de l'année 2019. L'INSEE met en avant un reflux attendu de l'inflation (+1% contre +2% en 2018) , une poursuite de la progression des salaires et l'effet des mesures annoncées fin décembre, chiffrées à 10 milliards d'euros(versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée dans certaines entreprises, défiscalisation des heures supplémentaires, relèvement de la **prime d'activité**, annulation de la hausse de la **CSG** en dessous d'un certain niveau de revenu pour les retraités).

Ces mesures s'ajoutent à la réduction des **cotisations salariales** , à la baisse de la **taxe d'habitation** qu'ont pu enregistrer les ménages les moins aisés à partir d'octobre 2018.

Le revenu disponible brut des ménages a ainsi progressé de +3,1% en 2018, après 2,7% en 2017, soit un pouvoir d'achat en croissance de +1,4%, une fois l'inflation déduite.

Pour 2019, l'acquis de croissance du pouvoir d'achat s'élèverait à 2% à mi-année, compte tenu du reflux de l'inflation, d'où cette perspective d'un soutien de la croissance assis sur la consommation sous réserve qu'une partie des français ne constitue pas une épargne de précaution dans le climat anxiogène connu actuellement et qui pourrait perdurer avec des évènements tel que le Brexit attendu en mars.

Ces données issues de la comptabilité nationale peuvent bien être entendu apparaitre en décalage avec le vécu des différentes catégories de ménages plus ou moins impactées par les mesures salariales et sociales.

Par ailleurs, le panier de consommation des ménages étant hétérogène, le taux d'inflation n'est pas identique pour les différentes catégories de ménage.

L'exemple du carburant en est la meilleure illustration : un ménage de l'Ile de France qui prend les transports en commun n'est pas impacté de la même façon qu'un ménage des Hauts de France par l'augmentation du prix des carburants.

Le risque de dérapage du déficit de l'Etat peut remettre en cause la baisse de l'endettement public

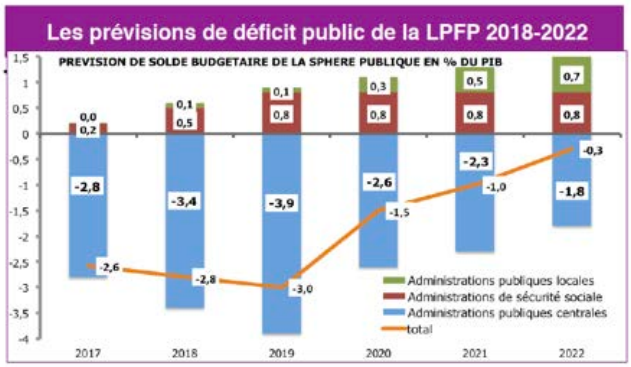

Source : La Gazette - CMK

Avant la crise sociale de la fin 2018, le déficit prévu dans le projet de loi de finances 2019 s'établissait à près de 99 milliards d'euros, soit 3% du PIB.

Cette évolution s'inscrivait dans la volonté de ramener le déficit de sphère publique à niveau proche de zéro en 2022 (-0,3%), soit **un déficit de l'Etat passant de -3% en 2019 à -1,8%**, inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP).

Par ailleurs, ce niveau d'endettement fait peser une épée de Damoclès sur la France. La dette génère aujourd'hui 42 milliards d'euros de frais financiers.

Compte tenu de la confiance des marchés financiers, le taux d'intérêt de cette dette reste faible (L'Etat empruntait à 10 ans en octobre 2018 au taux de 0,87% contre 3,60% pour l'Italie (Dette publique représentant plus de 130% du PIB) et 0,49% pour l'Allemagne (Dette publique représentant 71% du PIB).

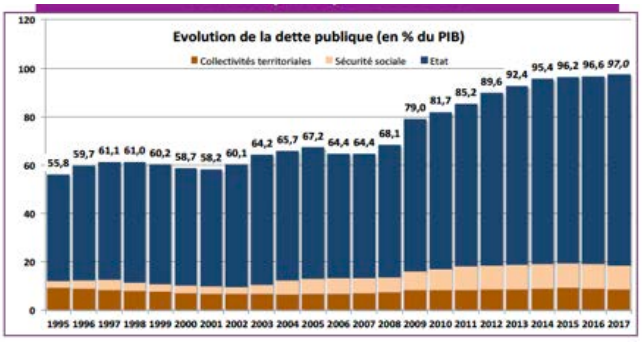

Mécaniquement, **la progression de l'endettement** par rapport à la richesse nationale produite ferait monter le niveau des frais financiers dans le budget de l'Etat en raison de l'augmentation de l'endettement mais aussi parce que les marchés financiers demanderont une prime de risque plus importante à l'Etat français (confère le niveau des taux d'intérêt en Italie)

Après la crise sociale, avec les mesures annoncées par le gouvernement, représentant 10 milliards d'euros, le déficit pourrait approcher les 3,5% du PIB en 2019, contre un objectif initial inférieur à 3%. Ce faisant, ce contexte économique va certainement amener le gouvernement à revoir sa politique budgétaire (baisse des dépenses de l'Etat avec impact sur les collectivités).

A ce jour, les premiers impactées sont les entreprises qui devraient voir la baisse de charges prévues minorée de 3 milliards d'euros (sur un total de 40 milliards). Par ailleurs, la baisse de l'impôt sur les sociétés pourrait être reportée.

Le projet de budget 2019 de l'Etat avec la présentation budgétaire propre aux collectivités

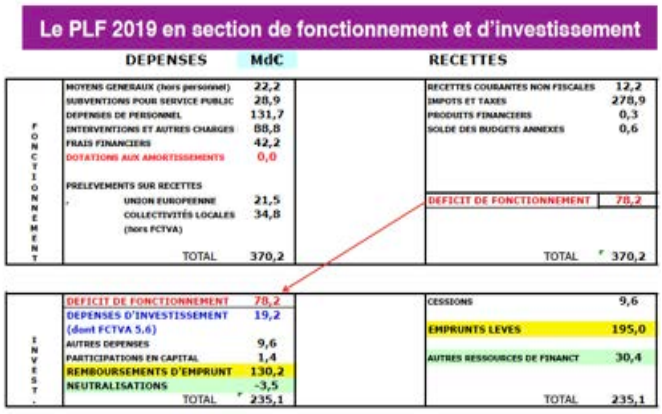

Le PLF 2019 en section de fonctionnement et d'investissement

	DEPENSES	MdC	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	MOYENS GENERAUX (hors personnel)	22,2	RECETTES COURANTES NON FISCALES	12,2
	SUBVENTIONS POUR SERVICE PUBLIC	28,9	IMPOTS ET TAXES	278,9
	DEPENSES DE PERSONNEL	131,7	PRODUITS FINANCIERS	0,3
	INTERVENTIONS ET AUTRES CHARGES	88,8	SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0,6
	FRAIS FINANCIERS	42,2		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,0		
	PRELEVEMENTS SUR RECETTES			
	UNION EUROPEENNE	21,5	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	78,2
	COLLECTIVITÉS LOCALES (hors FCTVA)	34,8		
	TOTAL	370,2	TOTAL	370,2
INVEST.	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	78,2	CESSIONS	9,6
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dont FCTVA 5,6)	19,2	EMPRUNTS LEVES	195,0
	AUTRES DEPENSES	9,6		
	PARTICIPATIONS EN CAPITAL	1,4	AUTRES RESSOURCES DE FINANCT	30,4
	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	130,2		
	NEUTRALISATIONS	-3,5		
	TOTAL	235,1	TOTAL	235,1

Source : La Gazette - CMK

A ce stade, les collectivités n'apparaissent pas mises à contribution. Mais ce contexte ne peut être ignoré dans le cadre de la détermination des perspectives budgétaires de la communauté d'agglomération.

2019, 1ère année d'évaluation de la contractualisation entre l'Etat et la CALL

Dans le cadre de l'amélioration des finances publiques (réduction du déficit et maitrise de l'endettement de la sphère publique), le gouvernement a imposé aux 322 collectivités les plus importantes dont la Communauté d'agglomération de Lens Liévin des normes de progression de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement pour la période 2017-2020.

Contractualisation avec l'Etat 2017-2020	2017	2018	2019	2020
Plafond de dépenses réelles de fonctionnement réalisées (budget principal), hors reversements, défini dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat	82,4 M€	83,6 M€	84,9 M€	86,1 M€
variation		1,5%	1,5%	1,5%
Evolution de l'endettement (Budget Principal - Nouveaux Emprunts minorés du remboursement du capital de la dette)	-2,8 M€	12,7 M€	3,8 M€	2,5 M€

Pour la CALL, la contractualisation avec l'Etat a abouti à contractualiser un rythme d'évolution de ses dépenses de fonctionnement limité à 1,5% par an et une progression maximum de l'encours de 16 M€ entre 2017 et 2020. Par ailleurs, dorénavant, la CALL se voit définir, comme l'ensemble des communautés un niveau plafond d'endettement.

A partir de son **épargne brute,** la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, la CALL doit être en capacité de rembourser sa dette en moins de 12 ans. 70% des collectivités concernées ont contractualisé, 83% sur les seules communautés. On soulignera que les collectivités étaient d'autant plus contraintes à signer, qu'elles s'exposaient à une pénalité plus importante que celle prévu dans le contrat si elles ne signaient pas : en cas de dépassement du montant plafond de dépenses de fonctionnement, l'Etat applique une pénalité égale à 75% du dépassement en cas de contractualisation contre 100% sans contractualisation.

		2017	2018 (e)	2019 (e)
A	Plafond de dépenses de fonctionnement (budget principal) défini dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat	82,4 M€	83,6 M€	84,9 M€
B	Réalisations de dépenses réelles estimées (hypothèse 100% projet de BP 2019 au 4/1/2019)	82,4 M€	75,7 M€	84,8 M€
C=B-A	Dépassement des Dépenses Réelles de fonctionnement par rapport au plafond avec réalisation à 100% du budget 2019			0,0 M€
E=Cx0,75	Pénalité (application en N+1)=75% du dépassement plafonné à 2% des RRF		0,0 M€	0,0 M€
F=2%x134 M€	Plafond pénalité =2% des RRF (134 M€ en 2018)			2,7 M€
	.(e) estimation			

A titre d'exemple pour la CALL, un niveau de dépenses de fonctionnement de 85,9 M€ pour 2019 (+1 M€ par rapport au plafond) entraine une pénalité de 0,75 M€. Si le contrat n'avait pas été signé, la pénalité aurait été de 1 M€.

"En ce début d'année 2019 où les comptes 2018 sont en cours de clôture, la CALL devrait réussir à tenir le faible rythme de progression des dépenses réelles de fonctionnement imposé par l'Etat. La préparation du Budget Primitif 2019 s'est faite dans ce contexte avec l'objectif de limiter le niveau des dépenses de fonctionnement sous le plafond contractualisé avec l'Etat afin de ne pas supporter la pénalité"

En millions d'euros	2017	2018	2019 (e)
besoin de financement contractualisé (variation de l'encours de dette)	-2,8 M€	12,7 M€	3,8 M€
besoin de financement estimé	-2,8 M€	-5,7 M€	-3,0 M€
.(e) estimation			

La contractualisation avec les collectivités, en contraignant l'évolution des dépenses de fonctionnement, a pour objectif d'améliorer leur **autofinancement** affecté à leur désendettement. **La loi de programmation des finances publiques** prévoit ainsi une baisse de l'endettement des collectivités de 30% d'ici 2022, -8% d'ici fin 2019. La question est de savoir si les collectivités s'inscriront dans ce schéma. Une augmentation de l'autofinancement donne en effet aussi aux collectivités la capacité à plus s'endetter pour investir...

Une sixiéme loi de programmation est prévue à l'automne 2019 pour couvrir la période 2020-2023, avec une évaluation des résultats de l'actuelle contractualisation. Si le déficit de l'Etat s'accroit, et si l'endettement de la sphère publique n'est pas dans une tendance baissière, la probabilité d'un scénario plus contraignant entre 2020 et 2023 n'est pas nulle (pénalité en cas de non-respect de la règle de progression des dépenses de fonctionnement s'appliquant à toutes les collectivités ? Pénalité en cas d'écart par rapport à l'évolution prévue de l'endettement non sanctionnée aujourd'hui ?)...

Pour la CALL, l'évolution attendue de l'**endettement du budget principal** (besoin de financement) est en phase avec la contractualisation passée avec l'Etat.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA CALL

En 2019, les estimations fournies par les services fiscaux, sur l'évolution des principaux impôts économiques que perçoit la CALL (Cotisation Foncière sur les Entreprises et Cotisation et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises), les tendances observées les années précédentes conduiraient à une évolution des recettes fiscales de l'ordre de 3,6% par rapport aux inscriptions du budget primitif 2018, à taux d'imposition inchangés.

Concernant la fiscalité économique, la communauté d'agglomération apparaît bénéficier du pic de croissance observé en 2017. Il existe en effet un décalage de 2 ans entre la croissance économique et son intégration dans les bases fiscales des collectivités. Par ailleurs, la CALL bénéficie au niveau de la CFE de l'arrivée en taxation de la nouvelle base logistique d'Intermarché, cette nouvelle implantation bénéficiant aussi à la commune au titre de la taxe sur le foncier bâti. En revanche, le dernier baromètre de la CCI sur l'Artois d'octobre 2018, amène à être prudent au-delà de 2019 dans l'évolution de recettes de la CALL issues de l'activité économique.

Le contexte vu par les chefs d'entreprises de l'Artois

Après une période de ralentissement ressentie en début d'année, les dirigeants artésiens terminent la saison printanière sur une note positive : un répondant sur trois est satisfait de son niveau d'activité.

Ce regain de confiance touche tous les secteurs et est particulièrement marqué dans la sphère productive (industrie, services aux entreprises, transport logistique, BTP). Les autres indicateurs sont plus nuancés : les niveaux de trésoreries sont plutôt satisfaisants, excepté dans le commerce de gros (-13) et les services aux particuliers (0). L'écart entre la sphère productive et la sphère résidentielle est toujours marqué en termes d'emploi, plutôt favorable coté productif et défavorable coté résidentiel. Le niveau des investissements s'est maintenu par rapport au trimestre précédent et la part des difficultés ressenties a reculé de 5 points (contre 2 points au niveau régional). Les dirigeants sont prudents quant à leurs perspectives pour les 3 prochains mois (solde à +14 contre +29 fin mars 2018). Quelques embauches pourraient avoir lieu dans la sphère productive alors que la sphère résidentielle envisage plutôt quelques licenciements. Les investissements devraient peu évoluer.

source : CCI Horizon éco

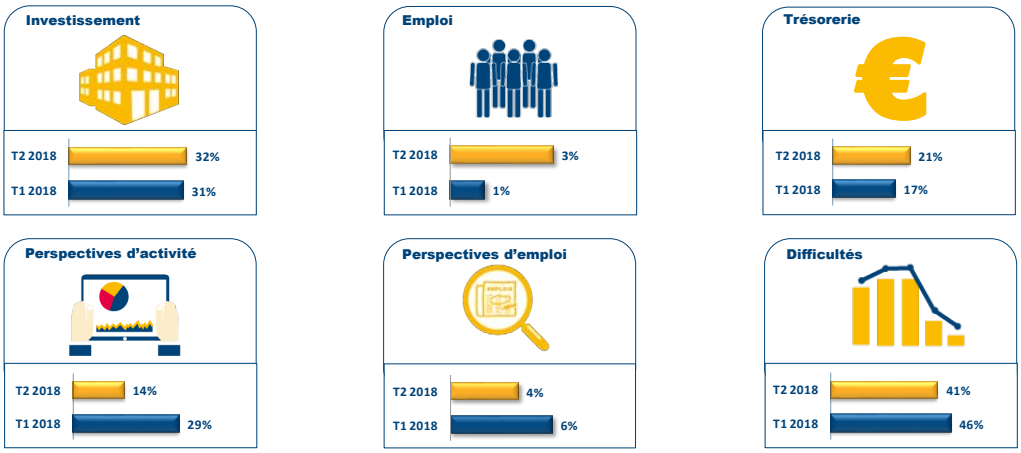

Source : enquêtes trimestrielles de conjoncture de la CCI de région Hauts-de-France - Soldes d'opinion, sauf pour l'investissement (part des entreprises ayant investi) et les difficultés (part des entreprises ayant rencontré des difficultés)

Source Baromètre CCI Horizon Eco n°274 / Octobre 2018

L'incidence de la loi de Finances 2019

Evolution des dotations

Une progression des dotations de péréquation....

• **Communes :** progression de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (+4,1%) et de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (+6%).

• **Interco : progression au niveau national de 65,7 M€ de la dotation d'intercommunalité,** soit +4,4%, réformée à partir de 2019 avec la prise en compte du revenu par habitant .

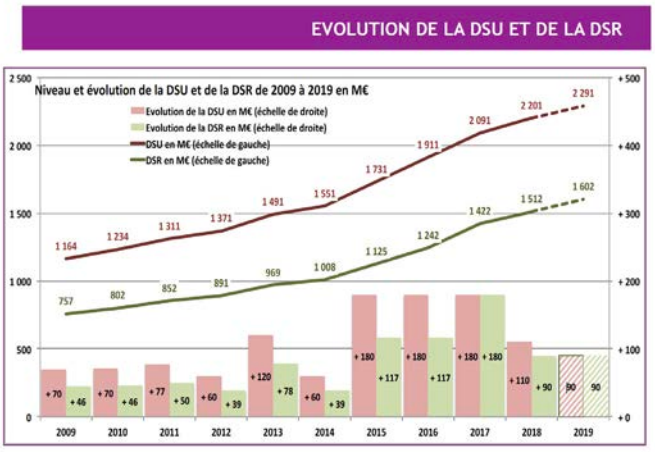

A compter de 2019, la composante péréquation de la dotation d'intercommunalité (70% de l'enveloppe) prend en compte dans la répartition entre communautés le revenu moyen par habitant à côté du coefficient d'intégration fiscale*(CIF) et de la richesse fiscale. Cela devrait avantager la CALL dont le revenu moyen par habitant est inférieur à la moyenne nationale (revenu par habitant inférieur de 30% à la moyenne nationale).

Par ailleurs, les communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 35% bénéficient d'une garantie de non baisse de leur dotation d'intercommunalité. Le CIF de 35,51% de la CALL, proche du plancher en dessous duquel la garantie disparaît, amène à privilégier une stratégie de relèvement de son CIF, afin de protéger la DGF perçue. Une augmentation de la redevance assainissement, compensée par une baisse de la surtaxe eau, afin de ne pas augmenter le prix de l'eau, permet d'accroitre le CIF de la communauté d'agglomération et donc de protéger le niveau de sa DGF.

** Schématiquement, le Coefficient d'Intégration Fiscale est un instrument de mesure du degré d'intercommunalité d'une communauté. Il correspond au rapport entre les ressources levées par la communauté (impôts+ redevance assainissement), nettes des reversements aux communes et les ressources levées par le couple communes+communauté sur son territoire. Plus le CIF de la communauté est élevé par rapport à la moyenne des communautés et plus la DGF intercommunale est importante.*

Un financement des dotations de péréquation assurées par la diminution de la dotation forfaitaire des communes et par les compensations fiscales perçues par les communautés, dont la CALL.

Les 217 M€ évoqués ci-dessus (DSU, DSR et Dotation d'intercommunalité) sont financés par la réduction de la dotation forfaitaire de certaines communes, la réduction de la dotation de compensation des groupements et, nouveauté 2019, par la réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle. On remarquera que les communautés les plus impactées correspondent aux territoires industriels, dont fait partie la CALL, ces compensations étant venues se substituer à l'ancienne taxe professionnelle.

Pour la CALL, la perte de recettes pour l'année 2019 est estimée à 0,5 M€. Cette évolution devrait se poursuivre au-delà de 2019, les progressions de la DSU, de la DSR et de la dotation d'intercommunalité, alimentées par la dotation forfaitaire des communes et les dotations de compensations des communautés étant une tendance de fond.

Principales mesures fiscales

• Gestion des déchets

• TEOM incitative : Réduction des frais d'assiette de 8% à 3% de la TEOM, pendant 3 ans

• Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. A partir de 2021, afin d'inciter au tri des déchets, les tarifs de base, actuellement de 41€ la tonne pour le stockage et de 15€ par tonne pour l'incinération évolueront à la hausse pour atteindre respectivement 65 € et 25 €.

• A compter de 2021, réduction du taux de TVA de 10% à 5,5% pour les dépenses engagées par les collectivités au titre des actions de préventions des déchets (prestations de collecte séparée- de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation,...)

• Evolution de l'imposition des petits contribuables à la cotisation minimum de la Cotisation Foncière sur les Entreprises

En 2019, les contribuables faisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaire seront exonérés de cotisation minimum de CFE

• Revalorisation des bases d'imposition de la fiscalité locale (taxe d'habitation, Teom et taxe sur le foncier bâti)

Le code général des impôts prévoit une revalorisation des bases d'imposition des locaux d'habitation indexée sur l'inflation constatée l'année précédente. Pour 2019, l'indexation sera proche de 2%. Les locaux professionnels (commerces notamment) ne se verront pas appliquer d'indexation en 2019. La loi prévoyait une indexation sur l'évolution des loyers commerciaux au niveau départemental mais son application est retardée d'un an.

La réforme de la fiscalité locale annoncée pour 2020

2ème année d'application de la réforme de la taxe d'habitation

• L'incidence pour les contribuables de la CALL

Premier acte de la refonte de la fiscalité locale, la réforme de la taxe d'habitation adoptée dans la loi de finances 2018 a produit ses premiers effets en octobre 2018, avec une réduction de 30% de la contribution pour les contribuables se situant sous un certain niveau de revenu. La réduction sera de 65% en 2019 et 100% en 2020.

Seuils d'éligibilité au nouveau dégrèvement de taxe d'habitation

	Personne seule (1 part)	Couple ou famille monoparentale avec 1 enfant (2 parts)	Couple avec 1 enfant (2,5 parts)	Couple avec 2 enfants (3 parts)	Couple avec 3 enfants (4 parts)
Revenu fiscal de référence ouvrant droit au dégrèvement	27 000 €	43 000 €	49 000 €	55 000 €	67 000 €
Salaire mensuel net correspondant	*2 500 €*	*3 981 €*	*4 537 €*	*5 093 €*	*6 204 €*

données 2018

Concernant l'incidence de la réforme sur le territoire de la CALL, 90% des foyers seront concernés d'ici 2020, soit un effet plus fort que celui observé au niveau national compte tenu du niveau moyen de revenu de la population. D'ici 2020, pour 90% des contribuables, la suppression de la contribution à la Taxe d'Habitation représentera un gain moyen de 606 €.

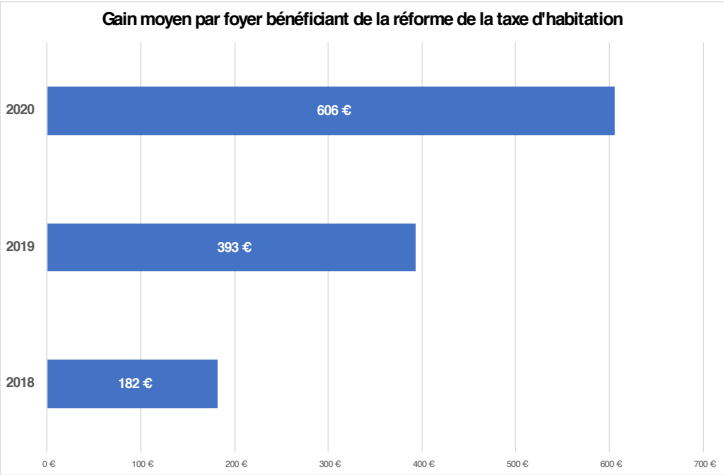

Par ailleurs, l'Etat a annoncé la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables à horizon 2022 avec un projet de loi spécifique au 1er trimestre 2019

• L'incidence pour les finances de la CALL

En 2019, le produit de la taxe d'habitation est estimé à 29 M€, soit 21% des recettes de fonctionnement et 34% des recettes fiscales, soit le premier impôt perçu par la CALL. A ce jour, à taux d'imposition constants, l'Etat compense aux collectivités à l'euro près, sur la base des taux d'imposition de 2017 la réduction du produit fiscal perçu sur les contribuables. Cependant, au regard des contraintes financières que connaît l'Etat et de son habitude à revenir progressivement sur des compensations qui se sont substituées à des impôts locaux (confère les réformes de la taxe professionnelle), cette réforme peut présenter des risques pour la CALL.

Si la réforme de la taxe d'habitation prévoyait un remplacement de la taxe d'habitation par une compensation, la part des dotations dans les recettes courantes de la CALL passerait de 32% à 53%.

Serait alors posée la question du lien fiscal entre la population et la communauté. Autrement dit en face des services publics offerts par le bloc communal (communes + communauté) faut-il maintenir une imposition locale pour assurer une partie de leur financement ? Faut-il maintenir une imposition décidée par les collectivités afin que ces dernières soient en responsabilité vis à vis de leur population ?

Projet de Budget Primitif 2019 - Recettes fiscales 85 M€

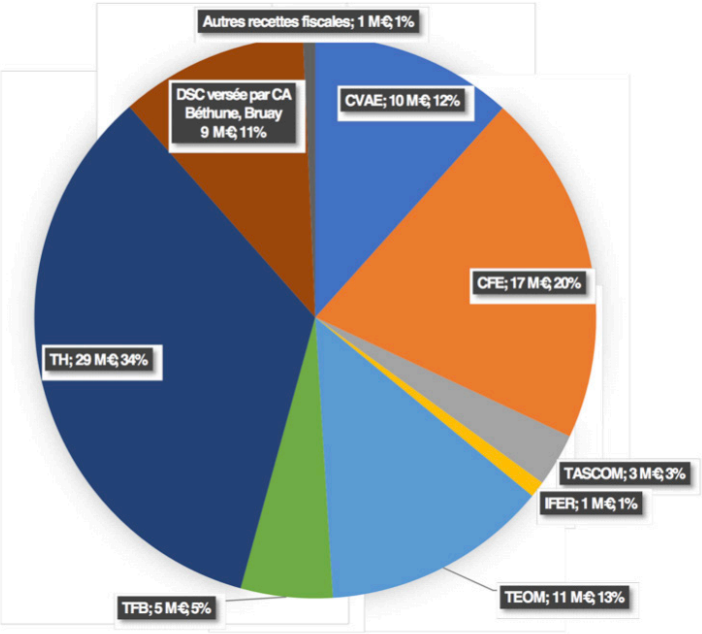

• Une réforme de la fiscalité locale annoncée pour le 1er semestre 2019

Le Président de la République a annoncé la suppression totale de la taxe d'habitation à horizon 2022. Cette suppression aurait comme corollaire la poursuite du mouvement de spécialisation de l'impôt local avec comme scénario envisagé :

. La suppression totale de la perception de la taxe sur le foncier par l'échelon départemental qui se verrait attribuer une partie d'un impôt d'Etat (CSG ? TVA ?)

. Le transfert du foncier bâti départemental au bloc communal avec un arbitrage à effectuer entre une perception uniquement par les communes ou un partage avec les communautés. Le transfert se ferait au prorata du produit de taxe d'habitation perdu par le bloc communal.

. Si les communautés ne se voyaient pas attribuer une part du foncier bâti départemental, elles se verraient affecter une partie d'un impôt national et la CVAE départementale. Outre la taxe d'habitation, elles perdraient aussi un pouvoir de taux sur la taxe sur le foncier bâti.

Impact de la réforme sur le levier fiscal de chaque échelon territorial
Exercice 2017

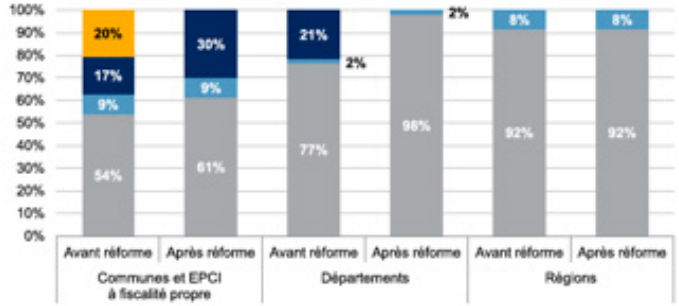

Source: Observatoire des finances et de la gestion publique locales pour 2017, estimations S&P Global Ratings.
Copyright © 2018 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

- Taxe d'habitation (modifiable)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (modifiable)
- Autres recettes fiscales modifiables
- Autres recettes de fonctionnement

Si ces pistes étaient intégrées dans la réforme annoncée, cela signifierait un impôt local perçu par le bloc communal reposant uniquement sur les propriétaires à la différence du système actuel où les locataires acquittent un impôt au titre des services à la population rendus par le couple "communes- communauté" via la taxe d'habitation.

Si, au sein du bloc communal, seules les communes étaient perceptrices du foncier, avec une perception d'une part d'un impôt national ou de la CVAE, par les communautés, cela signifierait des ressources plus contraintes pour les communautés, avec l'absence d'un pouvoir de taux. Pour les communautés, la construction d'une stratégie financière à horizon de 4 ou 5 ans, ne peut ignorer ce paramètre.

Le positionnement fiscal de la CALL

Taux de Foncier Bâti / TEOM

Une imposition sur les propriétaires plus faible que celle pratiquée en moyenne par les communautés d'agglomération et les communautés urbaines des Hauts de France.

En 2017, la CALL présentait un taux de taxe sur le foncier bâti de 2,5% et un taux de TEOM de 6,07%, soit un taux consolidé de 8,57%. Au niveau national, le taux moyen de la TEOM était de 9,84%

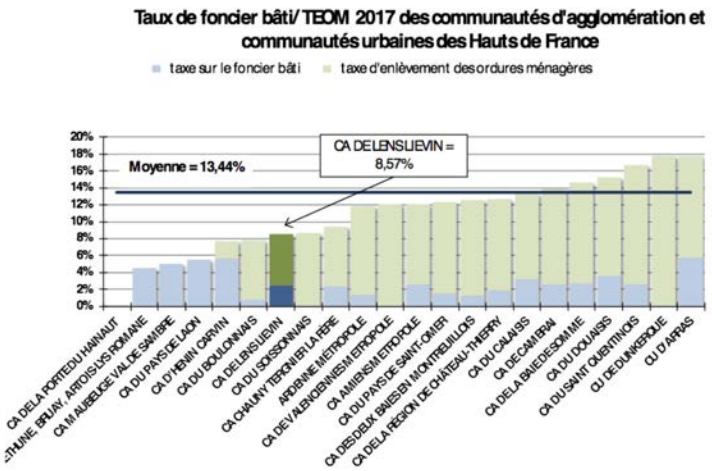

Taux de CFE

Au titre de la cotisation foncière sur les entreprises, un taux d'imposition (32,40%), plus élevé que la moyenne régionale.

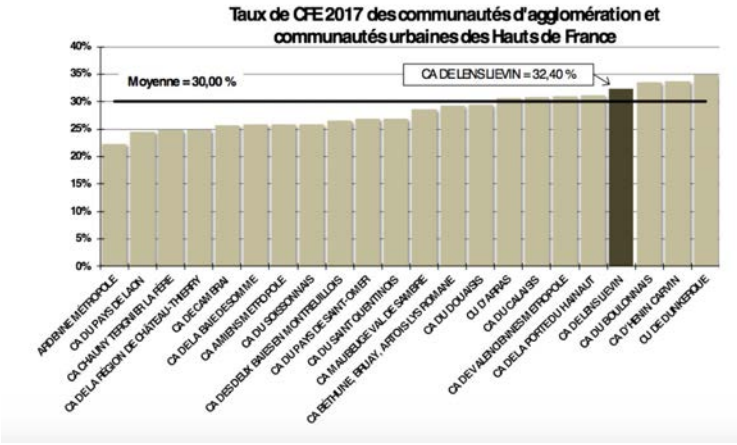

Au titre de la cotisation foncière sur les entreprises, un taux d'imposition plus élevé que la moyenne régionale. Cependant, la mise en place du dispositif de zones franches du bassin minier vient fortement limiter le niveau d'imposition des nouvelles implantations.

Zone franche et CFE

L'article 17 de la loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 (Loi de finances rectificative pour 2017) crée un régime d'exonération dans les bassins urbains à dynamiser. Ce dispositif de zones franches du Bassin minier, entré en vigueur au 1er janvier 2018, concerne les PME-TPE (moins de 250 salariés) dont le siège social est sur le territoire et dont l'activité créée entre le 1 janvier 2018 et le 31 décembre 2020, est industrielle, commerciale ou artisanale. Cette entreprise ne doit pas être créée dans le cadre d'une reprise, d'un transfert, d'une concentration, d'une restructuration ou d'une extension d'activités. Les exonérations fiscales concernent les impôts suivants :

• Une exonération d'impôt sur les bénéfices totales les deux premières années, puis s'appliquant à 75%, 50% et 25 % de l'as- siette les trois années suivantes (s'applique sur l'impôt sur le re- venu ou l'impôt sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés).

• Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de cotisation foncière des entreprises (CFE), totales les sept premières années, puis de 75 %, 50% et 25 % de l'assiette les trois années suivantes, prises en charge à parts égales par l'Etat (exonérations compensées) et par les collectivités.

TASCOM
Taxe sur les activités commerciales

Une taxe sur les activités commerciales (TASCOM) relativement réduite par rapport au coefficient appliqué par les communautés d'agglomération et urbaines proches de la CALL.

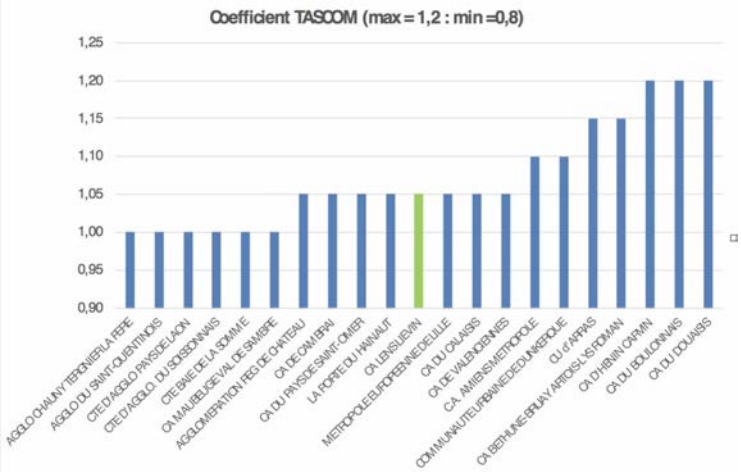

La TASCOM s'applique aux commerces dont la surface de vente est supérieure à 400 m2 et dont le chiffre annuel de vente est supérieur à 460 000 €.

Les tarifs au m2 définis par la loi sont multipliés par un coefficient décidé par les communautés. Avec un coefficient de 1,05, la CALL se situe à un niveau inférieur aux communautés voisines (Douai, Hénin Carvin, Béthune). Le passage d'un coefficient de 1,05 à 1,10 génère un produit fiscal supplémentaire de 120 000 €.

d

LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA CALL

ZOOM

29M€

Produit de la taxe d'habitation
(21% des recettes de fonctionnement)

+3,6%

Recettes fiscales entre 2018 et 2019
à taux d'imposition inchangé

62%

Part des recettes fiscales dans les recettes de fonctionnement

1,05%

TASCOM
Taxe sur les activités commerciales

8,57%

Taux de TEOM + Taux de taxe sur le foncier bâti
(13,44% en Région)

11M€

Taxe d'enlévement des ordures ménagères
(1/3 du coût total du service de collecte et de traitement des déchets et assimilés)

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE LA CALL

Une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes...

Sur les budgets principal et action économique, l'année 2019 sera marquée par un effet ciseaux avec des recettes réelles de fonctionnement progressant moins vite que les dépenses réelles de fonctionnement (respectivement +2.1% et +3.9% de budget primitif à budget primitif). Au niveau des recettes de fonctionnement, sur la base des estimations fournies par les services fiscaux sur les principaux impôts économiques, les recettes fiscales (62% des recettes réelles de fonctionnement) devaient être relativement dynamiques (+3.6%) à taux d'imposition inchangés. Par contre, les dotations versées par l'Etat (33% des recettes de fonctionnement) devraient s'inscrire en baisse (-2%) en raison des réductions opérées sur les compensations fiscales par l'Etat .

Budget Principal
Budget Action Economique
Budget Développement Numérique
Budget SPANC
Budget Port de Harnes

Une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes...

L'année 2019 sera marquée par un effet ciseaux avec des recettes réelles de fonctionnement progressant moins vite que les dépenses réelles de fonctionnement (respectivement +2.1% et +3.9% de budget primitif à budget primitif).

Au niveau des recettes de fonctionnement, sur la base des estimations fournies par les services fiscaux sur les principaux impôts économiques, les recettes fiscales (62% des recettes réelles de fonctionnement) devaient être relativement dynamiques (+3.6%) à taux d'imposition inchangés. Par contre, les dotations versées par l'Etat (33% des recettes de fonctionnement) devraient s'inscrire en baisse (-2%) en raison des réductions opérées sur les compensations de fiscalité par l'Etat pour financer la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation d'Intercommunalité.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement générées par les compétences communautaires (+3.9%) s'explique par l'effort de la communauté d'agglomération pour améliorer le réseau de transport en commun. A cet égard, la contribution au syndicat mixte de transport urbain (SMT) passe de 2,1 M€ à 6,4 M€ en 2019, augmentation liée notamment à la mise en service du BHNS (Bus à haut niveau de services). Sans cette augmentation, la progression des dépenses de fonctionnement aurait été limitée à +0.5%.

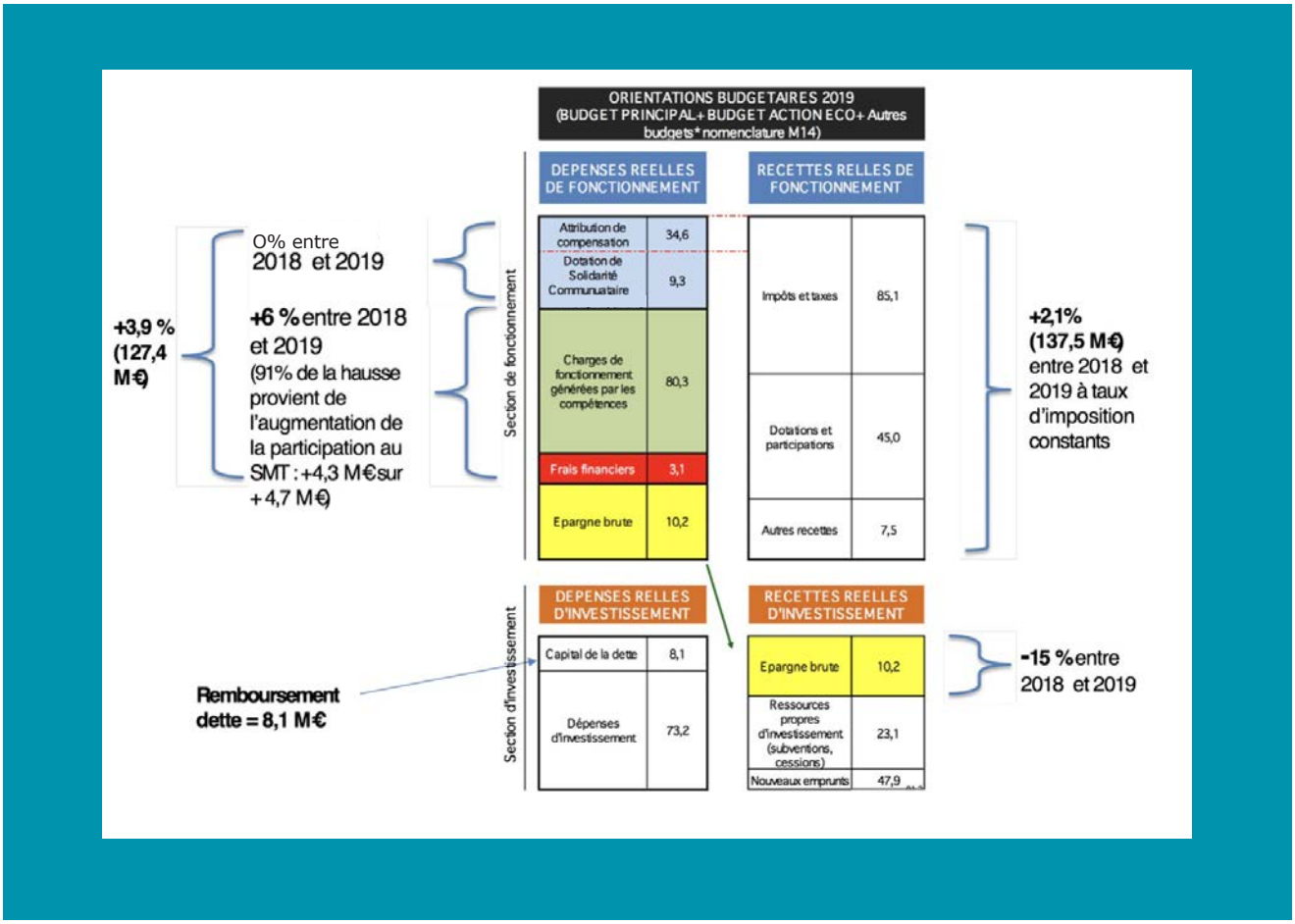

Dépenses de fonctionnement générées par les compétences communautaires hors ressources humaines

Au sein des actions en fonctionnement générées par les compétences communautaires, la gestion des déchets ménagers et assimilés reste le premier budget de la communauté d'agglomération avec près de 32 M€, suivi par la contribution de la communauté d'agglomération au service départemental de secours et de lutte contre l'incendie (SDIS) et la politique de transport qui devient le troisième budget avec l'évolution constatée en 2019.

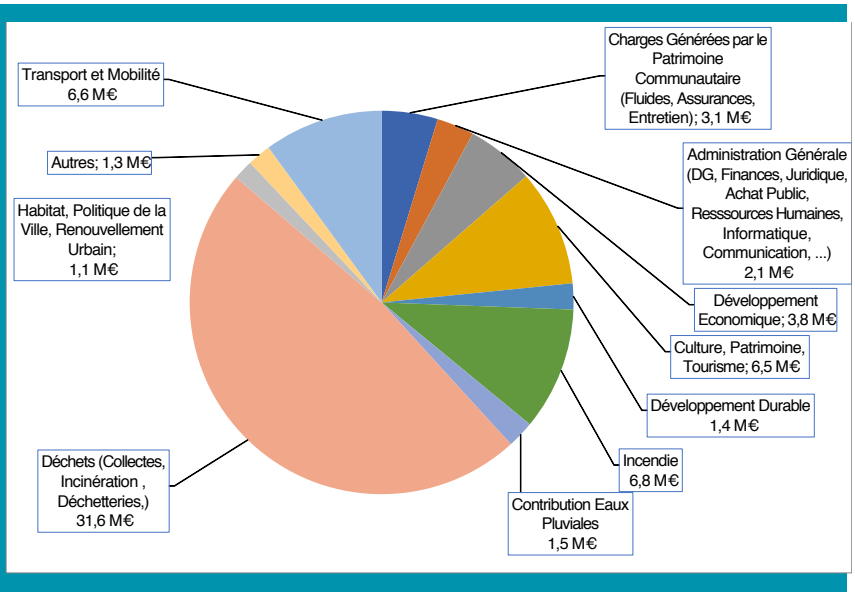

Crédits affectés aux ressources humaines

Les crédits consacrés aux ressources humaines (14.4 M€ prévus en 2019) devraient connaitre une progression de l'ordre de 5% par rapport au budget primitif 2018. La moitié de cette augmentation est consacrée au régime indemnitaire et aux évolutions de carrières des agents de la collectivité. Le solde correspond aux prévisions de recrutements de la communauté. Des recrutements caractérisés par une volonté de renforcer l'ingénierie nécessaire à la conduite des projets menés par la Communauté d'agglomération (Chef de projet Aménagement/Gestionnaire Bases de Données/Chargé de Mission OPAH RU/...). Comparée aux autres Communautés d'agglomérations et urbaines des Hauts de France, le niveau des dépenses de personnel reste faible

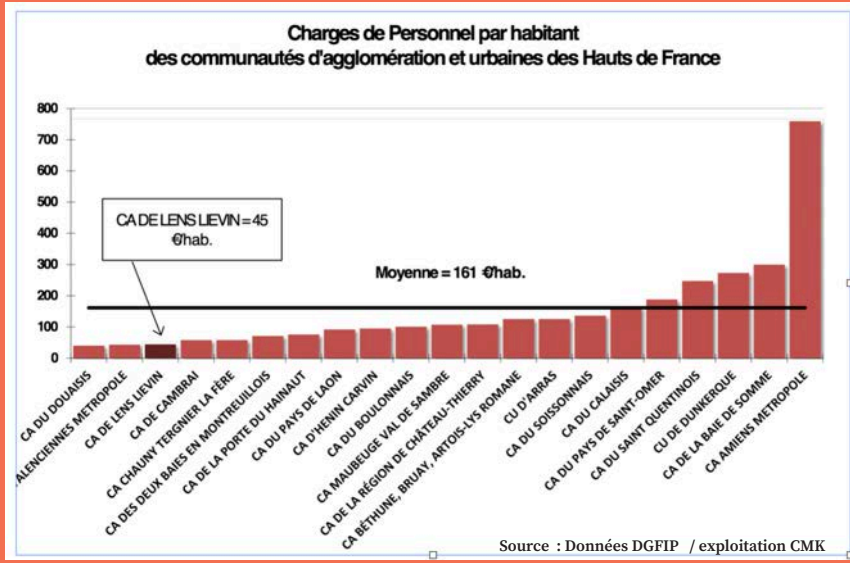

. Répartition des agents permanents / sexe

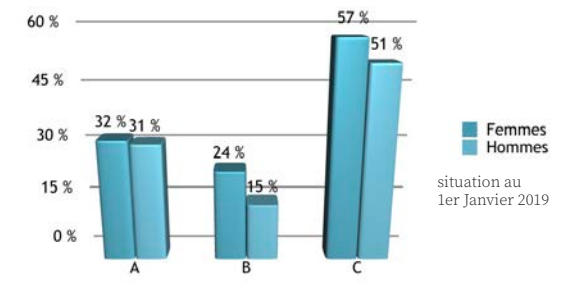

. Répartition des agents permanents par sexe et direction

	DGS/CAB	DGA AG	DGST
Femmes	9	51	53
Hommes	35	30	32

situation au 1er Janvier 2019

Seule la catégorie DGS/CAB présente un nombre supérieur d'hommes dans ses effectifs.

.Recrutement et mobilité interne

41 commissions de recrutement se sont tenues en 2018, dont 8 concernent du personnel non permanent. La mobilité interne augmente mécaniquement le nombre de commissions de recrutement. En effet en 2018, 8 agents ont bénéficié de la mobilité interne.

. Evolution de carriére

14 agents ont bénéficié en 2018 d'une évolution de carrière par avancement de grade. 3 vers la cat C, 7 vers la cat B, 4 vers la cat A

Reversements de fiscalité

Il s'agit de l'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire versée aux communes membres. Courant 2019, en fonction de la décision que prendra le conseil communautaire, suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), l'attribution de compensation des communes, concernées par le transfert des zones d'activités sera revue à la baisse à hauteur des charges basculées des communes à la communauté d'agglomération.

Un équilibre financier maintenu en 2019 malgré une baisse de l'autofinancement

Conséquence directe d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à celle des recettes réelles de fonctionnement, l'épargne brute, solde de la section de fonctionnement consacré au remboursement de la dette et l'autofinancement des investissements, diminue de 15% entre le budget primitif 2018 et le montant prévu au budget primitif 2019.

Section d'investissement

DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	
Capital de la dette	8,1
Dépenses d'investissement	73,2

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
Epargne brute (-15% par rapport au Budget Primitif 2018)	10,2
Ressources propres d'investissement (subventions, cessions)	23,1
Nouveaux emprunts	47,9

Avec 10.2 M€, ce montant d'épargne brute reste cependant suffisant pour financer le remboursement de la dette et s'avère correctement dimensionné au niveau de l'endettement. Par ailleurs, la capacité de désendettement reste sous le niveau plafond défini par la loi.

		2018	2019
A	Encours de dette au 1/1 (Budget principal + Budget Action Economique+ autres budgets M14*)	104,7 M€	95,7 M€
B	Epargne brute (Budget Primitif - Budgets Principal + Action Economique+ autres budgets M14)	12,0 M€	10,2 M€
C=A/B	capacité de désendettement	8,7 ans	9,4 ans
	capacité de désendettement plafond (art 29 loi de programmation des finances publiques)	12,0 ans	12,0 ans

* Budget Développement Numérique/Budget SPANC

73 M€ d'investissements proposés pour 2019 et 118 M€ entre 2019 et 2022 dans le cadre des autorisations de programmes

Les investissements proposés au titre des autorisations de programme s'élèvent à 118 M€ sur la période 2019-2022 dont 73 M€ en 2019. Les interventions les plus importantes de la Communauté d'agglomération concernent le Logement, avec les politiques d'aides à la Pierre (18 M€ affectés à des subventions à la construction de logements ou à leur réhabilitation), l'amélioration du cadre de vie (23 M€) et l'action économique (60 M€).

Autorisations de Programme et Crédits de Paiements	2019	2020	2021	2022	Total
Services Généraux	1,8 M€	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	2,2 M€
Autres	1,2 M€	1,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	2,8 M€
Culture	3,5 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,0 M€	3,7 M€
Sport et Jeunesse	1,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	1,6 M€
Logement	10,5 M€	2,7 M€	2,5 M€	2,3 M€	18,1 M€
Cadre de vie	16,7 M€	5,1 M€	1,4 M€	0,0 M€	23,2 M€
Environnement	2,5 M€	3,6 M€	0,1 M€	0,0 M€	6,1 M€
Action Economique	35,3 M€	12,0 M€	12,9 M€	0,3 M€	60,5 M€
Total	73,2 M€	25,4 M€	17,0 M€	2,6 M€	118,1 M€

Un niveau d'investissements réalisable avec une forte maitrise des dépenses de fonctionnement à même de maintenir un équilibre financier satisfaisant

Afin de réaliser ces investissements sur la période 2019-2022, à taux d'imposition inchangé, sans compromettre sa situation financière, la communauté se doit de maitriser la progression de ses dépenses de fonctionnement à un rythme de l'ordre de 1,3% l'an, soit un rythme proche de l'évolution anticipée des recettes de fonctionnement (+0,9% l'an). Cette hypothèse permettrait de préserver le niveau d'autofinancement des investissements et donc de limiter l'appel à l'emprunt.

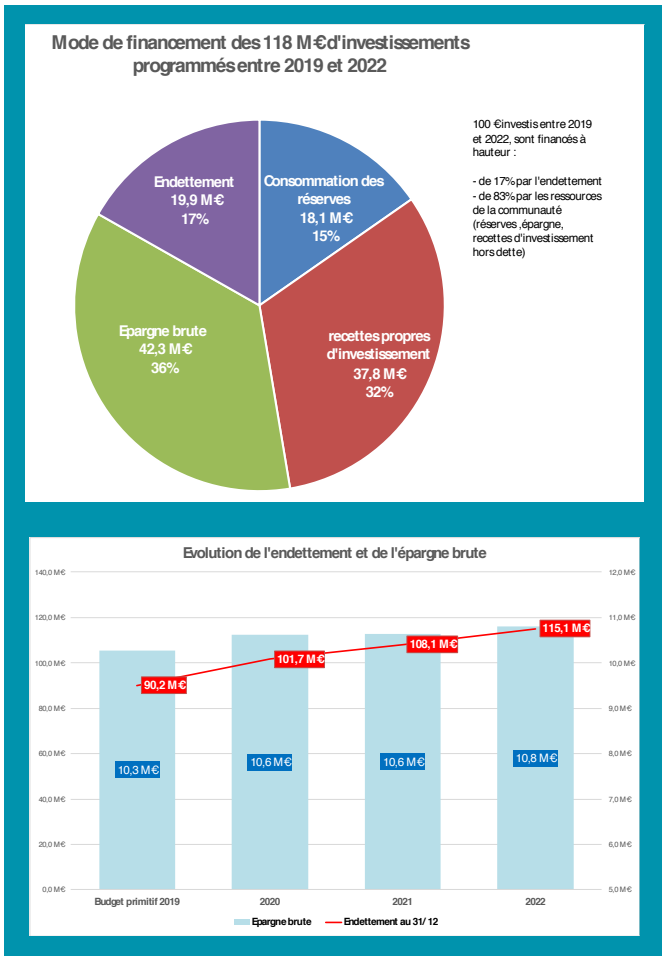

La présente prospective a été bâtie avec un taux de réalisation de 50% des investissements budgétés en année N – .

Les 50% non réalisés en année N sont reportés en N+1. Ainsi sur 2019, sur 71 M€ d'investissements budgétés, 36,6 M€ sont réalisés en 2019. Les 36,6 M€ non réalisés s'ajoutent aux 25,4 M€ budgetés en 2020, soit un total de 62 M€ réalisés à hauteur de 50%, soit 31 M€.

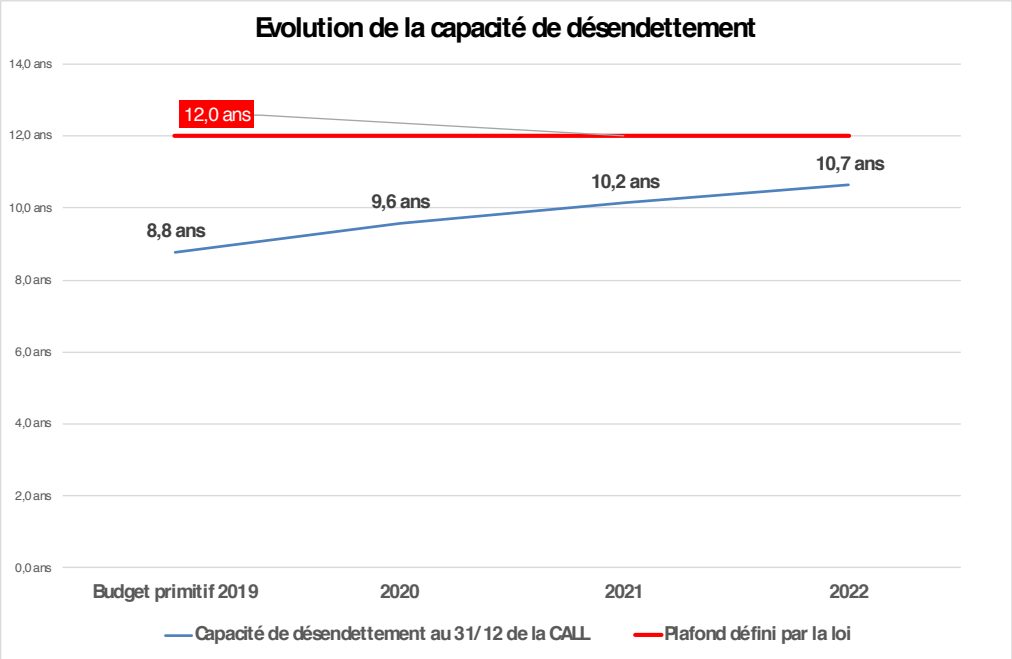

Une progression des dépenses de fonctionnement supérieure à 2% l'an viendrait mécaniquement diminuer l'épargne brute et augmenter la part de l'emprunt, remettant en cause l'équilibre financier.

Budget Eau
Budget Assainissement

Evolution du prix de l'eau

Sur 2019, il est prévu de maintenir le prix de l'eau à son niveau de 2018, soit une facture de 600,9 € pour une consommation moyenne de 120 m3.

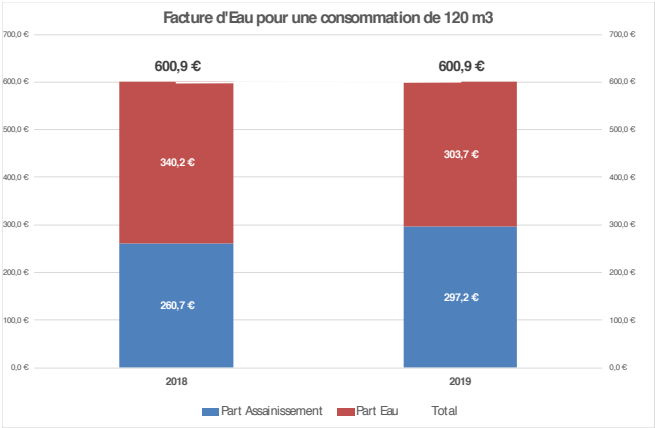

Concernant le prix de l'eau, il est proposé d'accroitre la redevance assainissement, alimentant le budget assainissement et de diminuer la surtaxe Eau, principale recette du budget Eau. Cette évolution permet en premier lieu au budget assainissement de supporter la baisse de la contribution Eaux Pluviales*, versée par le Budget Principal. En second lieu, l'accroissement de la redevance assainissement contribue à garantir le niveau de dotation d'intercommunalité perçue par la CALL**.

** La contribution Eaux Pluviales versée par le budget principal au budget assainissement correspond au financement par le contribuable d'une partie du traitement des eaux usées au motif qu'une partie des eaux pluviales s'évacuent par le réseau d'assainissement. Une circulaire (Journal officiel du 6/03/1979) vient fixer la fourchette de prise en charge d'une partie des dépenses du budget assainissement par le budget principal afin d'éviter de reporter de manière injustifiée une partie des charges de l'usager du service assainissement sur le contribuable.*

*** La redevance assainissement est une des ressources prise en compte pour calculer le coefficient d'intégration fiscale, critère de répartition de la dotation d'intercommunalité.*

Perspectives financières pour le budget assainissement

Les orientations budgétaires 2019 aboutissent à un équilibre financier satisfaisant. Le relèvement de la redevance assainissement de 6 M€ à 9 M€ entre 2018 et 2019 (+3 M€) permet de compenser la baisse de la contribution « Eaux Pluviales » (-1,5 M€) et d'améliorer le niveau d'épargne brute (+1,9 M€ par rapport au budget primitif 2018).

L'endettement apparaît correctement calibré à la capacité de remboursement de ce budget : avec une capacité de désendettement* de 12 ans, ce budget est en capacité de rembourser sa dette sur une durée bien inférieure à la durée de vie moyenne des biens financés qu'on fixe aux alentours de 20 ans.

L'équilibre financier de ce budget ouvre l'opportunité de retravailler l'équilibre budgétaire en répondant aux obligations posées par la loi en matière d'amortissement comptable.

Orientations Budgétaires 2019
Budget Assainissement en millions d'euros

Section de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
Contribution versée au délégataire	2,0
Personnel	0,9
Autres charges	1,7
Frais financiers	2,4
Epargne brute	4,9

RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	
Redevance Assainissement	9,0
contribution Eaux Pluviales	1,5
Autres	1,4

Section d'investissement

DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	
Capital de la dette	2,8
Dépenses d'investissement (H.T)	12,9

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
Epargne brute	4,9
Ressources propres d'investissement	0,0
Nouveaux emprunts	10,8

Encours de dette au 1/1/2019	58,6 M€
Capacité de désendettement	12,0 ans

** Les budgets Eau, Assainissement et Crématorium ne sont pas soumis à la capacité de désendettement plafond de 12 ans définie par la loi de programmation des finances publiques. Le niveau de la capacité de désendettement doit être apprécié au regard de la durée de vie moyenne des investissements financés par emprunt.*

Entre 2019 et 2022, les autorisations de programmes proposées représentent un montant de 40,3 M€ d'investissements.

En millons d'euros	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Autorisations de programme et Crédits de Paiement proposés (H.T)	12,9	10,0	12,5	4,9	**40,3**

La prospective financière réalisée sur 2019-2022, à niveau de redevance assainissement inchangée, reproduisant les montants de recettes et dépenses de fonctionnement prévues sur 2019, montre la capacité du budget assainissement à réaliser ces investissements sans compromettre l'équilibre financier.

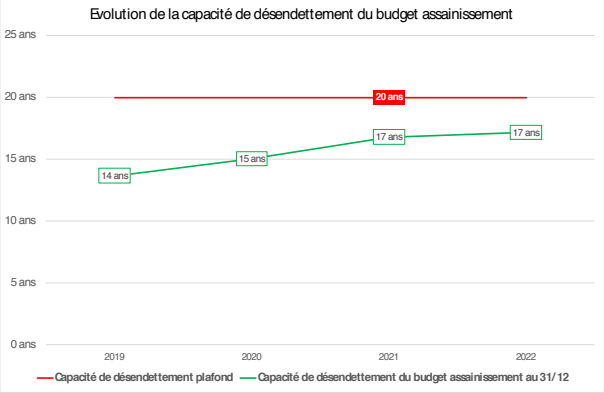

Même si la capacité de désendettement augmente (passage de 14 ans à 17 ans), elle reste sous le niveau plafond de 20 ans. Par ailleurs, au regard du niveau de consommation des crédits de paiement observé (proche de 50% en 2018), la capacité de désendettement sera certainement inférieure au montant figurant ci-dessus, renforçant le constat d'une perspective financière correcte pour ce budget.

Perspectives financières pour le budget Eau

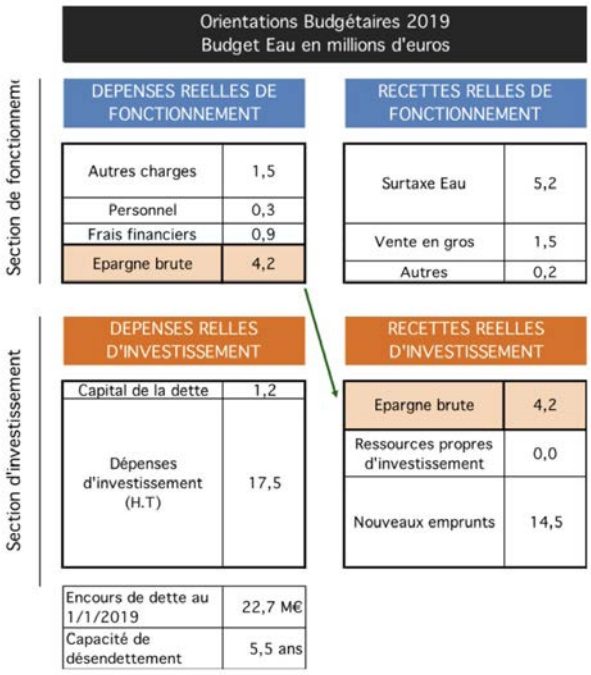

Les orientations budgétaires 2019 aboutissent à un équilibre financier correct. La baisse de la surtaxe eau de 2,7 M€, venant compenser le relèvement de la redevance assainissement, afin de maintenir constant le prix de l'eau, entraine une réduction du niveau d'épargne brute qui passe de 6,9 M€ à 4,2 M€ entre 2018 et 2019.

Cependant, ce niveau d'épargne brute reste suffisant pour couvrir le remboursement de la dette (1,2 M€). Par ailleurs, la capacité à rembourser la dette en un peu plus de 5 ans avec l'épargne brute dégagée au niveau de la section de fonctionnement, confirme cette situation financière satisfaisante.

En millons d'euros	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Autorisations de programme et Crédits de Paiement proposés (H.T)	20,3	5,0	2,1	0,0	**27,4**

A horizon 2022, le budget Eau a la capacité à financer les autorisations de programmes proposées sur 2019 s'élevant à 27 M€ de dépenses d'investissement. Sur la base des recettes et dépenses de fonctionnement prévues sur 2019, avec ce montant d'investissements, la capacité de désendettement (7 ans en 2022) reste bien en deçà du plafond de 20 ans, au delà duquel un déséquilibre financier apparaît.

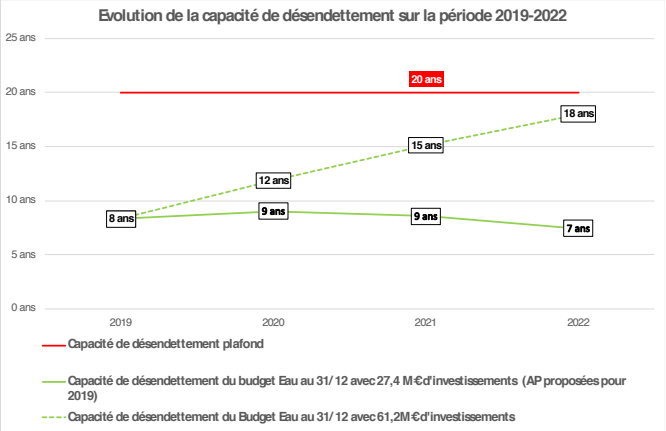

Le budget eau, sur la base de l'équilibre financier prévu pour 2019, dispose donc d'une capacité complémentaire d'investissement : Avec une hypothèse de réalisation d'un montant d'investissements de 61 M€, soit +34 M€ par rapport aux autorisations de programme proposées en 2019, la situation financière reste saine, avec une capacité de désendettement de 18 ans à horizon 2022.

Budget Crématorium

L'année 2019 devrait se traduire par une progression des recettes de fonctionnement (760 k€ contre 700 k€ attendu sur 2018) suite à l'incident connu sur un des équipements de crémation. L'épargne brute devrait être en progression permettant de couvrir l'amortissement comptable des immobilisations. 2.58 M€ d'autorisations de programme seront proposés en investissement. Elles visent principalement à la mise aux normes de l'équipement. Après reprise des résultats de l'exercice 2018, en cours de détermination, la nécessité d'équilibrer la section d'investissement par l'emprunt devrait disparaitre.

L'année 2019 sera une année de réflexion sur l'évolution du dimensionnement de l'équipement.

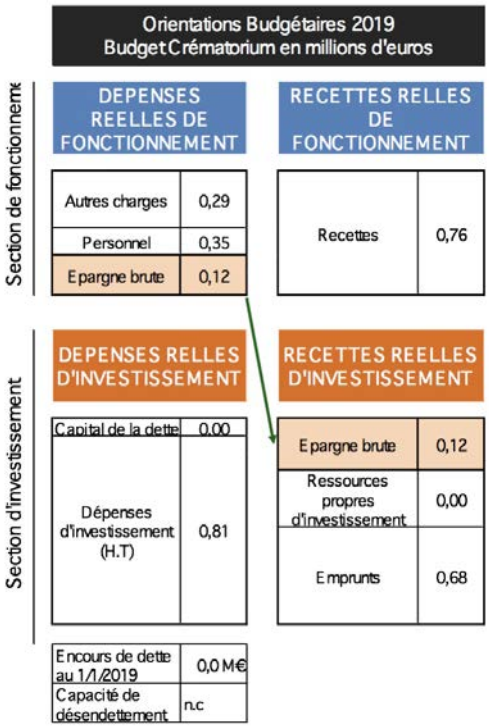

En millions d'euros	2019	2020	Total
Autorisations de programme proposées	0,81	1,77	2,58

Structure et gestion de l'encours de dette

Un endettement concentré sur 6 budgets

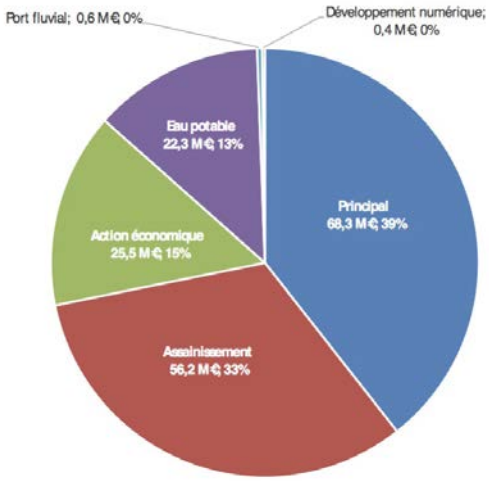

Un endettement majoritairement à taux fixe, peu risqué

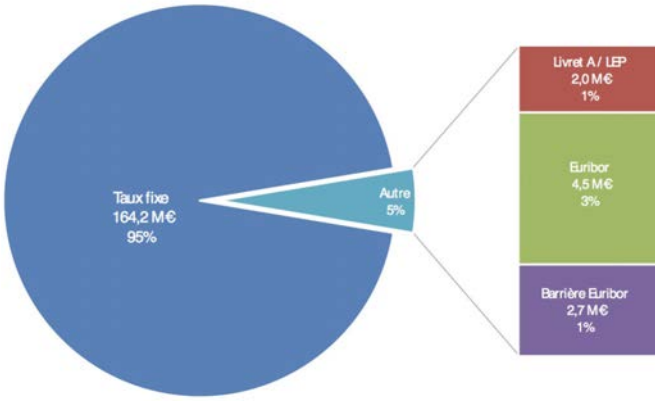

La dette contractée par la CALL est principalement à taux fixe. Si elle protège la collectivité contre une hausse des taux d'intérêt, elle la pénalise en cas de baisse. Le taux d'intérêt moyen de la dette de la CALL est ainsi actuellement proche de 3,5% alors que le taux moyen de la dette des collectivités s'établissait à 2,37% en 2017, les collectivités présentant en moyenne une dette à taux variable plus importante. Cependant sur 2019, il est proposé de contracter des emprunts à taux fixe si les niveaux actuels, historiquement bas*, se maintiennent.

Suite aux difficultés financières rencontrées par certaines collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques, les collectivités doivent présenter leur endettement selon l'échelle de Gissler classant les emprunts des moins toxiques (classement A1) au plus toxiques (classement 6F). 98% de l'encours de dette de la CALL est classé A1 et 2% B1, soit une dette peu risquée.

** A titre d'illustration, sur le budget assainissement, la CALL a souscrit fin 2018 un emprunt de 2 M€ sur 20 ans au taux de 1.63%.*

En 2019, la CALL continuera à gérer sa dette de manière prudente en ne souscrivant que des emprunts se situant sur l'échelle de Gissler dans la catégorie 1 (utilisation d'index européens ou de taux fixe) et dans les structures A ou B (absence d'effet multiplicateur).

L'année 2019 sera aussi marquéeau niveau de la gestion de la dette par la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de l'ordre de 10 M€. Elle permettra d'éviter une mobilisation prématurée des emprunts si le déficit entre recettes encaissées et dépenses réalisées n'est que temporaire.

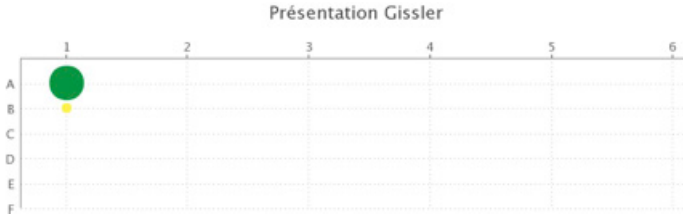

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE LA CALL

ZOOM

118 M€

Investissements prévus entre 2019 et 2022
(Développement économique et amélioration du cadre de vie)

601 €

Montant inchangé de la facture eau pour 120M3 consommé
entre 2018-2019

9 ans

Capacité de désendettement (plafond défini par l'Etat : 12 ans)

+ 4 M€

Dépenses de fonctionnement supplémentaires pour moderniser le réseau de transport en commun.
(dont la mise en place du BHNS)

31,6M€

Coût de gestion des déchets ménagers

7 M€

Contribution au Service d'Incendie et de Secours (SDIS)

EN ACTION (S)

bouger travailler rassembler respirer habiter

« Orientations budgétaires & Projet de territoire. »

L'agglomération de Lens-Liévin poursuit depuis deux ans sa transformation à partir de sa feuille de route: le projet de territoire.
Au delà de son ADN participatif, il fait figure de boussole dans la préparation du budget de la Communauté d'agglomération. En cela, il définit les principaux axes de développement et les objectifs à atteindre pour une réelle et durable transformation.

TRAVAILLER

OBJECTIF 1

Développer et faire connaitre les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de TRI, éco-activités, numérique, tourisme, sport, santé, bien- être, logistique, métiers d'art.

La Call accompagne les entrepreneurs pour la création d'emplois.

REV3 Sa mise en oeuvre sur l'agglomération de Lens-Liévin

La **CALL** a signé en octobre dernier un contrat de partenariat avec l'**ADEME** pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle. Il s'agit d'un contrat de 3 ans aux termes duquel l'ADEME apporte appui méthodologique et expertise et moyens humains.
La CALL est ainsi outillée , pour mettre en oeuvre les actions de réduction de la consommation d'énergie fossile à l'échelle de son activité mais aussi de son territoire, en partenariat avec les communes qui la composent, favoriser la production d'énergies renouvelables, soutenir plus fortement la réhabilitation thermique des logements privés et sociaux, animer et mettre en synergie les actions menées par les services, par les communes et par les partenaires de l'agglomération....
Pour honorer ces engagements, la CALL aura besoin de mobiliser quelques crédits d'expertise et d'animation complémentaires, sommes qui lui seront remboursées à hauteur de 70%.

L'animation et le développement des filières d'excellence

Le projet de territoire met en avant le rôle de l'agglomération comme chef d'orchestre du développement de ces filières. Cela s'exprime par la volonté de renforcer leur vitrine, la construction de bâtiments totem et de spécialisation de certains parcs d'activités, mais aussi de mutualiser les moyens à travers le **label de parcs d'innovation** (budget bâtiments Vivalley et Louvre-Lens Vallée, halle des éco-matériaux, plan de financement parcs d'innovation).

Cet enjeu se traduit aussi par la mobilisation des partenaires de chaque filière afin de co-construire avec eux une stratégie, notamment au travers de conventions respectives. L'ambition de devenir la métropole de la troisième révolution industrielle illustre ce changement d'identité économique du territoire et sa capacité de résilience.

L'économie du numérique

Les déclinaisons de cette politique d'innovation économique se retrouvent dans l'accompagnement et le soutien au **Louvre-Lens Vallée** (bénéficiant de la labellisation **French Tech** et reconnu par le Schéma Régional de Développement Economique comme pôle leader sur la filière des industries culturelles et créatives).

A noter également le developpement du cluster **Option Public** (100 000€) qui participe avec différents partenaires (CH de Lens, CRIL, CALL, Aramys et Hitachi Systems Security....) à la mise en œuvre d'une expérimentation en faveur des habitants sur la e-santé, la sécurisation de la donnée de santé et la création de services innovants de bien--être et santé.

La filière du sport, de la santé et du bien-être

La filière économique Sport Santé-Bien-être, identifiée par **VIVALLEY**, vient renforcer cette politique d'innovation justifiée par des tendances sociétales et des enjeux locaux (classement sanitaire du territoire en matière de santé et de mortalité évitable). VIVALLEY s'adosse notamment aux équipements et manifestations sportives d'excellence pour développer à Liévin avec ses entreprises et startup, les organismes de la recherche, de la formation et les ligues sportives, une communauté de type technopole du sport. VIVALLEY participera pleinement en 2019 au développement du programme **« Liv Lab Sport »** pour lequel la CALL est lauréate après l'appel à manifestation d'intérêt national lancé par le **CNDS**.

Le budget consacré à l'animation de cette filière, qui illustre les atouts de la CALL pour faire briller sport, entreprises et technologies en partenariat avec **ADITEC**, est de 250.000 € TTC.

Le bâtiment réalisé par **Eiffage Immobilier** sera revendu à la **Caisse des Dépôts/Batixia**. Les travaux démarreront au Printemps 2019 pour une livraison au 3ème trimestre 2020. Les travaux d'aménagement du parc d'activités seront engagés en 2019 par les partenaires que sont **Territoires 62** et **Eiffage Immobilier/Batixia/Banque des Territoires.**

Le secteur des éco-activités

Concernant le secteur des éco-activités, regardé comme un important vecteur de développement dont le potentiel reste encore à délier, notre intercommunalité s'appuie sur un écosystème local créatif autour de la **REV3**, au sein duquel le **CD2E** (Centre de Développement des Eco-Entreprises) joue un rôle moteur. La collaboration entre la CALL et le CD2E, illustre cette volonté d'optimiser cette expertise reconnue dans le cadre de l'**ERBM** et de la rénovation des cités minières (notamment dans son aspect performance énergétique). Au delà cette collaboration est également porteuse de perspectives de création d'emplois et de qualification des entreprises locales sur les grands enjeux de la transition énergétique et de l'éco-construction.

A ce titre, la CALL et le CD2E s'associent pour le **salon Green and Smart City** (dont la participation communautaire s'élève à 35 000 €). Ce « méga-démonstrateur » rassemble pour la première fois, entreprises et acteurs publics de l'agglomération pour découvrir leurs innovations et projets. Il révèle la dynamique participative à l'œuvre sur ce territoire pilote. La CALL accompagne ainsi les clusters et partenaires de chaque filière (dont l'enseignement supérieur) afin de co-construire avec eux une stratégie d'innovation et de développement qui se traduit par :

- des conventions de partenariat et d'objectifs pluriannuelles,
- une mobilisation sur la réalisation des grands projets du territoire (tels que **l'ERBM, le futur Centre Hospitalier de Lens, la Chaîne des Parcs, le Pôle de Conservation du Louvre**.....)
- une participation aux évènements et salons (**My Green City, salon Business Power**...).

Le nouvel essor de la filière logistique à travers la modernisation des parcs d'activités

A côté de ces filières, en pleine croissance, celle de la logistique, davantage mature, découvre aussi un nouvel essor notamment à travers le développement du projet 2020 sur le **parc d'activités de l'Alouette** et son extension d'environ 70 hectares. Cette nouvelle offre foncière, comme celle de la **ZI des 14 à Avion,** attire en effet, de nombreux logisticiens du e-commerce. En 2019, la Communauté d'Agglomération poursuit cette politique d'aménagement et de rénovation de ses parcs d'activités, avec hors CPA, un investissement de plus de 3 millions d'euros pour la rénovation du **parc d'activités des renardières** à Lens, qui répond également aux besoins du tissu des PME/PMI locales.

L'engagement pour l'artisanat et les métiers d'art

La filière des métiers d'art, quant à elle, est intégrée dans un ambitieux programme de soutien et de développement à l'artisanat sur le territoire. Ce **plan artisanat** courant jusque 2020 est alimenté par une aide de 140 000 € par an. Il vise, entre autres, à aider les artisans à s'approprier les innovations technologiques et numériques (artisans connectés) et à accompagner les initiatives et pratiques innovantes en faveur de la rénovation énergétique, qui rejoint la stratégie d'être un territoire majeure de la **REV3**. Cet engagement est illustré par la réussite du **Salon International Des Métiers d'Art**, auquel la CALL apporte une contribution spécifique de 20 000 €, mais aussi par la volonté de la communauté d'agglomération de créer un village d'artisans d'Art, au cœur de l'îlot Parmentier, à proximité du Louvre-Lens, en partenariat avec la **Chambre des Métiers** et **Maison et Cités**.

OBJECTIF 2

Améliorer l'adaptation des formations des habitants et des emplois proposés

Améliorer les compétences professionnelles des habitants

L'objectif majeur du projet de territoire est de faire profiter prioritairement la population locale des emplois créés grâce à la dynamique économique. Cet engagement de la CALL en faveur de l'emploi et de la montée en compétence de la population active locale, est notamment illustré par le soutien financier apporté aux structures favorisant l'emploi et l'insertion telles que **la mission locale, le PLIE et la maison de l'emploi**, pour un montant global de 1 004 465 €.

L'aide communautaire de 12 000 € apportée à l'**association d'Instance Intercommunale d'Insertion (3ID)** qui met en œuvre notamment des actions d'insertion par l'activité économique relève également de cette politique.

La participation active de la CALL au dispositif **Proch'Emploi**, qui vise à développer un circuit court entre les entreprises et les demandeurs d'emplois participe de cette volonté, pour un montant forfaitaire maximum de 100 000 € subventionnée par la **région Hauts de France**. Cela passe aussi par la valorisation de toute initiative d'insertion ou de formation innovante adaptées à des jeunes en décrochage scolaire comme le soutien à **l'école de la deuxième chance** à hauteur de 24 000 €. Dans le cadre de ses stratégies économiques et sociales **(PLDE, Contrat de Ville)**, la CALL vise l'essaimage numérique et entend plus particulièrement favoriser l'accès du plus grand nombre aux nouveaux métiers de ce secteur.

Former les jeunes aux métiers du digital

Sur consultation publique, c'est **POP SCHOOL** qui a été sélectionnée pour organiser sur le territoire une formation gratuite au métier de « codeur » ouvrant plusieurs opportunités : poursuivre l'apprentissage, intégrer des entreprises du numérique, voire entreprendre en créant sa propre activité. De nouveaux publics sont ainsi visés (« décrocheurs », femmes...) avec une priorité aux habitants des quartiers en géographie prioritaire « politique de la ville ». Une enveloppe annuelle de 340 k€ est consacrée à cette action.

OBJECTIF 3

Promouvoir l'entreprenariat et les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire

L'ESS bénéficie d'un fort potentiel que la Call souhaite structurer et accompagner

A ce titre, l'agglomération de Lens-Liévin a l'ambition de devenir le territoire emblématique de l'innovation sociale. Cela induit la nécessité de structurer avec la Région (dans le cadre du **SRDE**) la capacité d'accompagnement des acteurs et des initiatives de l'économie sociale et solidaire, 130 000 € sont ainsi prévus à cet effet. Notre territoire est, par ailleurs, fortement marqué par la culture du salariat. Pourtant la situation semble évoluer dans la mesure où la CALL possède un taux de création d'entreprises élevé et un réseau riche de structure à la création et à la reprise d'entreprise (**BGE, GERMINAL, Gohelle Initiative, Réseau entreprendre Artois**).

Le projet de territoire a ainsi mis en avant la nécessité de fédérer l'ensemble de ces acteurs autour d'une bannière commune et apporter davantage de lisibilité à ce secteur faisant l'objet d'une aide globale de 68 000 €. La CALL souhaite, également, continuer ses efforts en la matière en accompagnant les actions de sensibilisation à l'entreprenariat, tels que les camps de l'innovation, organisés sur le territoire en partenariat avec **Entreprendre pour apprendre** (2000 €).

OBJECTIF 4

Intégrer une logique d'économie circulaire contribuant au développement d'une filière locale

TEAM2, l'industrie de demain.

Le territoire dispose avec **TEAM 2** du seul pôle de compétitivité français spécialisé dans le recyclage et l'économie circulaire. La feuille de route 2019-2021 de ce pôle a pour objectif de créer de nouveaux emplois par l'innovation collaborative et la valorisation des matières, de poursuivre la transition vers une économie circulaire et conforter, parallèlement, sa position de référent sur le sujet au niveau national, voire européen.

A ce titre la CALL mobilisera au cours de l'année 2019 le pôle TEAM 2 dans le cadre du programme « **Territoire d'Industrie** » (mené à l'échelle du **Pôle Métropolitain de l'Artois**) et visant à accompagner les entreprises industrielles du territoire dans leur transition vers l'industrie du futur et ses enjeux liés au développement des technologies du numérique et à l'émergence de nouveaux métiers.

BOUGER

OBJECTIF 1

Engager le territoire dans la transition énergétique des mobilités et l'inscrire dans les démarches régionales

La Call facilite la mobilité des habitants et des entreprises

Imaginer d'autres mobilités face à la congestion des réseaux inter-régionaux

L'accessibilité routière constituant un atout important pour le développement économique, les grands parcs d'activités communautaires ont été implantés le long de l'**A21** (les Oiseaux, les Renardières, la Croisette, le Grand Mont, Quadraparc, Alouette et les Jardins de l'Artois) ainsi qu'en façade de la RN47 (Bois Rigault Nord et Sud).

Supporter et organiser l'augmentation du trafic routier
Toutefois, l'extension programmée ou envisagée d'un certain nombre de ces parcs d'activités ainsi que l'existence de fonciers interstitiels en friches ou à vocation agricole et le constat de situation de saturation sur certains échangeurs à différentes périodes de la journée, ont fait apparaître la nécessité d'une réflexion sur la capacité des échangeurs actuels à supporter du trafic supplémentaire.

Concevoir un réseau autoroutier cohérent
L'A21 aujourd'hui n'est pas en mesure d'accompagner les ambitions affichées par les acteurs locaux. D'où le besoin exprimé par de nombreux élus de travailler avec l'Etat à concevoir un système autoroutier plus cohérent, plus efficace et mieux partagé, qualitativement homogène dans ses caractéristiques et ses prestations et dont les mutations seraient envisagées de façon globale en lien avec les autres modes de transport. En effet les perspectives de développement et de mutation du territoire, l'affirmation d'une centralité « lensoise » dotée de fonctions d'échelle métropolitaine, poussent à envisager une mutation de cette infrastructure vers plus d'urbanité. (**le P.D.U**. vise à une diminution de 8% de la part modale de l'automobile sur 10 ans).

Ces enjeux sont ainsi pris en compte dans **l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier en Nord-Pas-de-Calais** signé en mars 2017, qui dans son volet « 3. Faciliter la mobilité des biens et des populations » fait de la modernisation des infrastructures nationales de transport (mise à 2x2 voies de la RN 17, rénovation de l'A21 et de certains de ses raccordements) un vecteur d'amélioration de la mobilité. A ce titre, plusieurs points durs de l'A21 (Alouette, Recytech,...) ont été fléchés par la CALL au **Fonds Stratégique d'Investissement de l'ERBM**. Ainsi, au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît nécessaire de disposer d'une étude plus globale sur l'axe A21 et notamment sur le territoire de la CALL. Il s'agit dans le cadre de cette étude de faire l'analyse des interactions entre le territoire de la CALL, son développement et l'utilisation de cet axe majeur pour la région et d'avoir une attention sur le niveau de service attendu.

L'étude s'attachera ainsi à faire ressortir le fonctionnement dégradé actuel, l'impact du développement des ZA sur le territoire concerné et les territoires adjacents, et par le biais de la prospective l'impact sur le réseau routier national si rien n'est fait. Les études devront faire ressortir les solutions à la fois sur les principes d'échange et sur la hiérarchisation voire la création de voiries secondaires permettant de hiérarchiser un réseau autre que national permettant de pallier les difficultés de circulation sur le réseau routier national. Pour accompagner cette étude, et au regard de l'agrandissement de la **zone de l'Alouette**, la CALL souhaite lancer un **Plan de Mobilité de Zone**. En lien avec le **SMTAG**, ce **PMZ** vise à dresser un état des lieux des conditions de déplacements des salariés et à recueillir leurs besoins.
Au regard de l'enjeu particulier sur cette zone du fait de son agrandissement, ce PMZ permettra la mise en oeuvre d'actions concrètes en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés de la zone.
Lancé à titre expérimental sur cette zone, la CALL pourra ultérieurement mettre en oeuvre d'autres **PMZ** sur ses zones d'activités.

OBJECTIF 2

Promouvoir les modes alternatifs de déplacements

L'Eurovélo 5 axe majeur du schéma de mobilité

L'amélioration des conditions de déplacements est une demande forte des habitants du territoire qui s'affiche d'ailleurs clairement dans le projet de territoire. Afin de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux qui se posent aux habitants, la CALL lance un schéma de mobilité. Avec le Plan de Déplacements Urbains du SMTAG comme cadre de référence, le but de ce schéma de mobilité est de venir interroger la mobilité et les modes de déplacements existants, et les confronter aux attentes des habitants du territoire. Le schéma va permettre de définir une stratégie territoriale sur le long terme. Décliné en programme, le schéma mobilité définit les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour répondre aux ambitions et objectifs stratégiques énoncés dans le Projet de Territoire.

OBJECTIF 2

Engager la mutation filières logistiques et anticiper l'arrivée de Seine Nord

L'exploitation du port fluvial de Harnes

Le contrat de concession de services, actuellement concédé à la CCIR Hauts de France, arrive à échéance au 31 mars 2019. La Communauté d'Agglomération lance donc une nouvelle consultation pour désigner un nouveau fermier chargé d'exploiter et de développer le port fluvial de Harnes à compter d'avril 2019.

HABITER

OBJECTIF 1

Limiter l'évasion résidentielle et renforcer les centres urbains

Structurer l'archipel urbain pour faire émerger de fortes polarités

L'enjeu de structurer l' «archipel urbain» n'en demeure pas moins essentiel afin de contribuer à l'émergence de polarités fortes. C'est dans ce cadre que s'inscrit la veille foncière permettant de procéder à des acquisitions stratégiques visant à réduire la spécialisation territoriale. .

Maintenir et capter des habitants suppose de reconquérir le parc privé ancien dégradé dans un souci de qualité renforcée. **La déclinaison opérationnelle des dispositifs Action Cœur de Ville** sur les communes de Lens et Liévin venant renforcer les centres urbains s'opérera notamment par la mise en œuvre de l'étude pré opérationnelle de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain** qui mobilise un budget de 40 k€ (avec une participation financière de l'**ANAH** à hauteur de 50 % et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 25 %).

Investir dans les immeubles vacants mais aussi en accompagnement des propriétaires occupants ou bailleurs afin de consolider une offre qualitative à travers des travaux d'envergure et performants énergétiquement viendra répondre à un besoin de logement abordable en centre-ville. Ce dispositif qui se décline également dans un partenariat actif avec **Action Logement** créera les conditions d'accueil d'un public salarié acteur d'une redynamisation de la vie d'un centre-ville aux côtés des occupants actuels. Ce renouveau des centres urbains contribuera à la redynamisation du commerce de proximité.

Le parc privé

S'agissant plus largement du parc privé, la Maison de l'Habitat, structure communautaire à dimension partenariale deviendra opérationnelle courant 2019 avec pour vocation de devenir le lieu ressources de référence pour tout porteur d'un projet logement (adaptation, rénovation, accession…).

La Call accompagne la stratégie de construction et de rénovation de logements

Ce souci de qualité du logement proposé dans le parc privé locatif s'exprimera également à travers le soutien de l'agglo aux communes dans la mise en oeuve du Permis de Louer et de Diviser sur des périmètres géographiques ciblés afin de s'assurer des conditions d'habitat réservées aux habitants.

Cette nécessaire mixité au sein des espaces d'habitat se trouve confortée par l'adoption de la **Convention Intercommunale d'Attribution** qui fera l'objet d'une séance de signature courant 2019 et qui fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs à décliner sur l'ensemble du territoire en lien avec les bailleurs sociaux et les communes.

Renforcer l'attractivité du territoire et accompagner les habitants dans le bien vivre dans son logement et son quartier constituent des axes majeurs du développement du territoire.

Pilotage des opérations de renouvellement urbain

La CALL poursuivra en 2019 le pilotage des opérations de renouvellement urbain avec les Villes en finalisant le protocole de préfiguration **ANRU** et signera la convention opérationnelle pour les quartiers du 12/14 à Lens, République à Avion et Vent de Bise-Jean Lebas à Liévin. La signature de la convention opérationnelle de renouvellement urbain permettra de mobiliser les financeurs pour restaurer l'attractivité et la qualité de vie dans les quartiers.

La diversification de l'habitat au sein de ces quartiers prioritaires mais plus globalement à l'échelle du territoire communautaire constitue un enjeu majeur en matière de peuplement. Structurer une stratégie de nature à optimiser l'accession à la propriété sous toutes ses formes, ventes HLM, accession sociale sécurisée, accession via un organisme de foncier solidaire, dans le cadre de l'habitat participatif, de démarches d'auto réhabilitation…nécessite la réalisation préalable d'une étude dédiée mobilisant un budget estimé à 60 k€.

OBJECTIF 2

Promouvoir de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins évolutifs de la population

Diversifier les formes d'habitat pour répondre aux nouveaux besoins de publics spécifiques

L'évaluation à mi-parcours du **PLH2** a pointé la nécessité de développer davantage des formes d'habitat adaptées à des besoins évolutifs et à des publics spécifiques. Des appels à projets seront engagés dans ce cadre courant 2019 en actionnant un budget dédié de 100 k€. Les bailleurs sociaux et/ou promoteurs privés seront ainsi invités à faire œuvre de propositions de projets dédiés à la sédentarisation des gens du voyage, démonstrateurs en matière de performance énergétique et/ou d'innovation architecturale, orientés vers de nouveaux modes d'habiter (intergénérationnel, participatif…).

Cette dynamique constituera le fil rouge de l'animation du PLH2 sur l'année 2019 qui sera séquencée par des temps d'échanges et de partages d'expériences associant les acteurs du territoire.

OBJECTIF 3

Devenir un territoire pilote et expérimental de rénovation énergétique du logement

Inscrite dans une dynamique de TRI, la Communauté d'agglomération accompagne les démarches de rénovation énergétique du logement relevant du parc public ou privé.

Des outils dédiés tels que le **Programme d'Intérêt Général**, l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain** qui seront actifs à la fin 2019 comprendront cette dimension dans les travaux préconisés.

Comme indiqué plus haut, l'**ERBM** partage cette ambition dans les programmes de reconquêtes des Cités minières.

Au-delà, la CALL est aussi engagée dans la qualité de la réhabilitation thermique dans les projets de renouvellement urbain. Les 3 projets de l'agglomération intègrent très fortement les référentiels de la troisième révolution industrielle dans toutes les phases des projets et adopteront le même niveau de qualité énergétique dans les logements que les cités de l'ERBM.

En parallèle, pour entrainer le parc privé, la CALL met en place dans une dynamique partenariale un centre de ressource et d'information unique sur le logement et sa qualité à travers une **Maison de l'habitat durable** qui ouvrira ses portes en 2019.

La CALL soutient aussi au travers de sa convention annuelle, le **CD2E** dans ses actions d'accompagnement des acteurs sur le sujets, notamment dans la mise en place d'un système de garantie des résultats de la performance thermique pour les particuliers, afin de les aider à franchir le pas de la réhabilitation et dans l'accompagnement des entreprises du bâtiment du territoire.

RASSEMBLER

OBJECTIF 1

Unir les efforts pour mettre en œuvre une centralité forte pour organiser, fédérer et rayonner

La Call organise le territoire pour le rendre plus lisible aux décideurs économiques

Le 11/19, phare de l'écotransition

A partir de 2019, le **11/19** sera aussi l'axe structurant du projet métropolitain de la turbine de l'éco transition. Le territoire dispose d'une crédibilité importante en Hauts de France sur les champs de **l'éco transition**. Certains de ses acteurs locaux (le **CD2E, TEAM²**…) sont même connus et reconnus au-delà des frontières de la Région, ce qui contribue à son attractivité si elle parvient à capitaliser sur cette notoriété et cette crédibilité.

La Turbine de l'écotransition, vecteur de développement et d'emploi local

Aujourd'hui, l'engagement pour **le renouveau du bassin minier (l'ERBM)** envoie un message fort en matière de demande sur le marché de l'éco transition, en tous cas dans son volet bâtiment.

Il concerne tout le bassin minier mais la CALL a une carte à jouer en s'identifiant comme étant le moteur de **la turbine de l'éco transition**. Elle centralise à la fois la plus grande partie du parc de logements à traiter, et les outils techniques les plus crédibles sur son territoire.

La turbine de l'éco transition est un projet porté par **le pôle métropolitain** et à cette échelle de territoire. Elle vise à renforcer les outils existants en matière d'éco transition pour les renforcer, et venir servir la mutation du territoire en la matière, et surtout en faire, à travers l'ERBM, un vecteur d'activité économique et d'emploi local à grande échelle.

L'axe de la turbine est clairement situé sur la centralité de la CALL dont il vient renforcer les fonctions :

- A partir des outils développés qu'il s'agit de renforcer, de mettre en visibilité et rendre plus accessible, en lien avec les projets phares de l'éco transition de la centralité (L'hôpital, les projets **NPRU** vitrine, les établissements d'enseignement spécialisés sur le sujet)
- En créant des outils complémentaires pour développer les fonctions économiques (d'accueil d'entreprises dédiées à l'éco transition, d'incubation, de rendez-vous d'affaires positionnant le territoire sur ce secteur : le **salon My green city** à Liévin).

Favoriser le développement d'activités commerciales locales

La Communauté d'agglomération exerce désormais, dans le cadre de ses prérogatives en matière de développement économique, une **compétence dans le domaine commercial.** Notre territoire a ainsi définit sa politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales communautaires.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Réguler l'offre commerciale et se doter d'une stratégie sur les implantations commerciales
- Conforter les polarités commerciales en centre-ville, centre-bourg et QPV
- Accompagner l'adaptation des commerçants aux nouvelles pratiques des consommateurs.

100 000 € sont investis dans des dispositifs d'accompagnement spécifiques, concernant notamment la reprise d'un local commercial vacant dans les centre-villes et centre-bourgs ainsi que le développement de commerces existants.

Une aide aux dynamiques collectives de soutien aux commerces liées notamment à l'optimisation de la digitalisation des commerçants dans le cadre des actions du programme cœur de ville s'élève à 60 000 €.

Le Centre de conservation du Louvre à Liévin. Un nouveau Totem du territoire

De 2014 à 2017, la CALL a contribué à l'implantation du **Centre de Conservation du Louvre à Liévin** en réalisant l'ensemble des études et travaux préalables nécessaires à la constructibilité du terrain. Cette contribution a permis d'aboutir à la pose de la première pierre du futur Centre de Conservation du Louvre le 8 décembre 2017.

La CALL va poursuivre son accompagnement en aménageant un parc urbain sur l'emprise de 12 000 m² située au sud du Centre de Conservation du Louvre, en 2020. Ce parc s'inscrit dans la continuité du parc du Louvre-Lens et permettra d'assurer une cohérence urbaine et paysagère entre le Centre de Conservation du Louvre et le **développement du futur quartier Jaurès.**

Une mission de maîtrise d'œuvre sera engagée en 2019 afin de pouvoir maitriser les travaux d'aménagement dès la livraison du bâtiment du Centre de Conservation du Louvre fin 2019. Coût prévisionnel des aménagements : 600 000 €HT et mise à disposition du terrain : 2M €.

L'accessibilité au Nouvel Hôpital de Lens

En janvier 2015, **le Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'offre de soins** a validé le projet de construction du nouvel hôpital de Lens. Ce bâtiment d'environ 72 000 m² sera implanté sur une emprise d'environ 20 hectares le long de l'A21 sur les communes de Loos-en-Gohelle et de Lens.

L'accessibilité au site du **nouvel hôpital de Lens** étant un enjeu important pour le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé, par délibération en date du 31 janvier 2017, de prendre en charge les travaux de modification de la bretelle de sortie n°9 depuis l'A21. En effet, une connexion directe du site du nouvel hôpital à l'autoroute **A21** permettra un accès rapide à la hauteur des besoins de cet équipement et limitera de façon significative les nuisances qui auraient été imposées aux riverains sur la base du schéma naturel d'accès par le sud du site au travers des zones résidentielles.

Outre la modification de la bretelle de sortie n°9, **le schéma d'accessibilité** prévoit la création de deux giratoires Nord et Sud sur la RD947 au niveau de l'échangeur n°9 relevant du Conseil Départemental, l'aménagement d'une voie d'accès entre la RD 947 et le nouvel hôpital et la création d'un giratoire intermédiaire relevant du Centre Hospitalier de Lens.

Les travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens sont estimés à 4 123 000 €HT dont 1 400 000 €HT à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

OBJECTIF 2

Engager la mutation et réaffectation des lieux symboliques et identitaires du passé

La reconversion du 11/19

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans **la reconversion du site du 11/19** à Loos-en-Gohelle. Cette reconversion est à mi-parcours, avec une livraison prévue fin 2020.

Des travaux de réhabilitation sont actuellement en cours sur les anciens bâtiments salle des machines, salle des compresseurs et salle des condensateurs. A l'issue de ces travaux, (5 300 000 €HT) ces bâtiments ont vocation à accueillir :

• Une halle des éco-matériaux et des éco-techniques dédiée à la présentation des éco-matériaux, leur mise en œuvre, la formation à leur utilisation, aux évaluations et au développement des technologies de fabrication et d'usage. La gestion et l'animation en seront assurées par le **CD2E.**

• Le « Théâtre » pédagogique de l'écoconstruction, animé par le CD2E, est déjà installé provisoirement sous chapiteau sur le site du 11/19. Son implantation pérenne, dans la salle des machines, doit permettre de développer sa vocation pédagogique à travers de nouveaux outils (matériauthèque…) et dans un espace adapté.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier de style Art-Déco « A la Ville de Limoges ».

La CALL a décidé dans le cadre de sa **politique de développement de l'économie touristique** de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier de style Art déco de grande qualité architecturale situé à Lens, place Jean Jaurès, l'ancien commerce « A la Ville de Limoges ».

Sa situation optimale en termes de visibilité et d'accessibilité ainsi que sa superficie permettront de faire de ce site un **véritable lieu totem** de la destination mais également un incubateur d'hospitalité en lieu et place de l'actuel local de l'office de tourisme et du patrimoine rue de la **Gare à Lens**.

Bien plus qu'un traditionnel **office de tourisme**, il s'agira de créer un lieu majeur de convergence des initiatives locales et régionales autour du développement et des nouvelles pratiques touristiques.

Il s'agit là d'un concept qui inscrit l'**office de tourisme de Lens-Liévin** dans une démarche résolument innovante et doit permettre à la destination de faire référence au **niveau Euro-régional** en matière d'accueil touristique.

RESPIRER

respirer LENS-LIÉVIN AGGLO

La Call fait passer le territoire du noir au vert pour renforcer son attractivité

OBJECTIF 1

Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'appropriation des espaces verts et des sites pour la population

Un système alimentaire territorial durable

Par délibération du 21 mars 2017, la CALL a engagé la mise en œuvre d'une **politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité.**

Cette démarche, inscrite dans le Projet de Territoire, vise à intégrer les enjeux (économiques, environnementaux, foncier) auxquels est confrontée l'agriculture locale et à répondre aux attentes fortes des communes en matière de structuration d'un réseau d'approvisionnement de proximité, de développement de nouvelles filières économiques et d'insertion, et d'accès des habitants à une alimentation de qualité.

Ainsi les contours du futur **Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)** d'agglomération ont identifiés 4 axes structurants :

• le développement de la production locale et le déploiement d'outils permettant de garder la valeur ajoutée sur le territoire,

• L'intensification de l'approvisionnement local et de qualité en Restauration Hors Domicile

• Une stratégie foncière spécifique favorisant le maintien et l'installation,

• Des actions de sensibilisation des consommateurs.

En 2019, une premiére enveloppe de 600 000 € d'investissement permettra de réaliser ces objectifs, via le financement d'investissements structurants de projets collectifs (production, stockage et transformation, tiers lieu culinaire, espace « vitrine »....), des partenariats renforcés, le développement de l'ingénierie interne à la CALL et une campagne de promotion/communication. Un cofinancement des actions est systématiquement recherché, notamment via la candidature aux Appels à Projets nationaux et régionaux en la matière. Par ailleurs 150 000 € sont prévus en finctionnement.

OBJECTIF 2

Mettre en place une gouvernance partagée au service de l'amélioration du cadre de vie

Partenariat avec la Mission Bassin Minier

Depuis son installation en 2000, la **Mission Bassin Minier** apporte au territoire son appui en ingénierie en matière de pilotage d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'animation de réseaux, de conseil et d'expertise. Elle contribue ainsi à la mise en place de schémas stratégiques, à l'émergence de modèles urbains innovants et au rayonnement territorial, rôle étendu depuis 2013 à **la gestion du Bien Unesco** aux côtés des services de l'Etat et des gestionnaires locaux. Une convention pluriannuelle identifie les grandes priorités stratégiques, pour être ensuite déclinée annuellement à l'échelle territoriale, à travers des objectifs opérationnels.

Pour la période 2018-2020 les priorités portent sur la gestion de l'inscription du Bien **Bassin minier patrimoine mondial de l'Unesco** et la bonne application du plan de gestion, l'amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle et touristique, et l'appui à la mise en œuvre des projets d'aménagement et de logement en lien avec les attendus de l'**ERBM**. La contribution annuelle est fixée à 65 500 €.

Soutien au SCOT et à AULA, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois

L'action de **l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)** est directement liée aux objectifs du Projet de Territoire : prospective et planification urbaine, politiques des mobilités, de l'habitat, du commerce, de l'environnement et du foncier, développement économique et marketing territorial, animation et communication.

La CALL étant adhérente de l'AULA, le partenariat repose sur la base d'une convention cadre 2018-2020 de mise en œuvre d'un Programme Partenarial d'Activités, déclinée annuellement par une convention d'objectifs et de moyens à conclure. Celle-ci pourra ainsi porter sur l'accompagnement de la révision du **SCOT**, l'appui à la définition de projets et la requalification d'axes structurants, le recyclage des friches …

Par référence à la subvention 2018, l'enveloppe annuelle 2019 à AULA est fixée à la somme de 616 154 €.

L'adhésion au SCOT entraîne pour sa part une participation annuelle de 75 k€, dans le contexte spécifique de la révision du Schéma, enjeu majeur pour la planification territoriale des 20 prochaines années.

OBJECTIF 3

Permettre la montée en puissance de la Chaine des Parcs

La Chaîne des Parcs, un réseau des espaces de nature et de loisirs à l'échelle du pôle métropolitain

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé d'engager la réalisation de deux des sept grands parcs composant la **« Chaîne des Parcs »,** projet global de mise en valeur et en réseau des espaces de nature et de loisirs à l'échelle d'un territoire à vocation métropolitaine : **les 3 communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Artois Lys Romane et Hénin-Carvin.**

Le Parc Centralité

Le Parc centralité s'inscrit sur un linéaire de 10 km et 175 hectares sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion. Les aménagements qui seront réalisés répondent aux enjeux suivants :

• créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11-19 à Loos-en-Gohelle, le Louvre-Lens et le Parc de la Glissoire à Avion,

• renforcer la cohérence et les continuités paysagères entre les trois sites,

• poursuivre la mise en valeur des éléments patrimoniaux de parcours.

Le coût de l'aménagement du Parc Centralité s'élève à 2 800 000 €HT. Les travaux s'achèveront en Mars 2019.

Le parc des berges de la Souchez

L'aménagement des berges de la Souchez a fédéré les communes concernées par ce dossier, **Courrières, Fouquières-lès-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles sous-Lens**, ainsi que les **intercommunalités de Lens-Liévin et Hénin Carvin, autour du Pôle Métropolitain de l'Artois.**

La CALL assure le rôle de coordinateur du groupement de commande. Son rôle a été de procéder au lancement des procédures de marchés publics nécessaires pour la désignation :

- d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des partenaires dans l'élaboration et le suivi du projet ;
- pour sélectionner les équipes de maîtrise d'œuvre en charge de la mise en place du projet.

Ce dernier a été éligible au **FEDER** à hauteur de 1,7 € million d'€ et la région a apporté son concours, au titre du **PRADET**, pour un montant de 1 637 279 €. Le coût total de l'opération se chiffre à près de 5,8 millions d'€.

La CALL participe également au financement du projet à hauteur de 37 % sur les études et 42,43 % sur le reste à charge après déduction faite des subventions.

Les autres financeurs sont la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, les communes concernées et le Pôle Métropolitain de l'Artois. Ce dernier finance la conception et la fabrication de la signalétique principale du parc.

Avec ses 300 ha dédiés aux loisirs et au développement touristique orienté autour des sports de nature mais aussi au développement de la biodiversité, le secteur des berges de la Souchez revêt un enjeu d'aménagement majeur puisqu'il contribue à la transformation du territoire.

Depuis décembre 2018, la passerelle bleue de l'Etang Harnésien réhabilitée par la CALL a été mise en service et le reste des travaux seront finalisés à l'été 2019.

AU QUOTIDIEN

« les services publics communautaires »

SERVICES COMMUNAUTAIRES

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La CALL s'appuie sur une démarche structurée autour de trois axes politiques majeurs.

Sécurisation et qualité de la ressource

La CALL s'inscrit depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre de son schéma directeur de l'eau. Le poids du passé a durablement perturbé la ressource et les élus ont voulu en faire une priorité.

Un diagnostic de l'ensemble des ouvrages de production d'eau potable et une analyse affinée du bilan besoins-ressources va permettre en 2019 de construire un **plan de sécurisation pour la ressource en eau** aboutissant à un programme de travaux conséquent :

- La réhabilitation du chateau d'eau de Méricourt aprés celle du réservoir d'Avion.
- L'unité de traitement à charbon actif va être mise en service et le forage F8 permettra d'optimiser les débits du champ captant de Wingles.

En parallèle, la démarche **ORQUE** (opération de reconquête de qualité de l'eau) va rentrer dans une phase opérationnelle avec la finalisation du programme d'action fin 2019.

Enfin, 11,5 M€ sont consacrés cette année à la construction des nouveaux réservoirs d'eau de Bully les Mines et de Lens.

Qualité et opération de reconquête de la qualité de l'eau

L'année 2018 a permis de mettre à profit les échanges en matière de protection de la ressource. L'**opération de reconquête de qualité de l'eau** est rentrée dans sa phase opérationnelle et va continuer en 2019. En parallèle, les services vont poursuivre les études pour sécuriser durablement notre ressource à travers le schéma directeur.

Les élus ont décidé de maintenir un investissement conséquent en 2019 pour pouvoir desservir les habitants situés en zones d'assainissement collectif. Pour valoriser le champ captant de Wingles, une unité de traitement des pesticides a été construite en 2018 et obtiendra les autorisations administratives pour une mise en service début 2019.

Afin d'assurer la distribution d'une eau de qualité, sept unités de dénitratation sont en service. Ainsi, les réservoirs de Lens et Bully vont voir le jour cette année pour alléger ce dispositif temporaire et compléter les actions de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau.

La déclinaison de la phase opérationnelle de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau se traduira en 2019 par les actions suivantes :

- Mise en place du diagnostic territorial multipression et finalisation du plan d'action
- Recherche en eau sur le territoire en particulier sur Loos en Gohelle
- Optimisation des capacités de production et études de sauvegarde sur les champs captant
- Fin de l'étude sur les intrants phytosanitaires sur Wingles

Enfin, la CALL souhaite poursuivre son **plan d'acquisition foncière** sur les périmètres immédiats et rapprochés de ses captages d'eau, qui permettra de concilier ressource en eau et agriculture durable.

A ce titre, les services travaillent à la possibilité de lancer un appel à projet et de s'inscrire dans la démarche plus globale du **système alimentaire territorial durable (SATD)**.

Gestion quantitative de la ressource

Certains travaux sont obligatoires pour pouvoir disposer d'une ressource disponible en permanence. La liste d'opérations, proposée par les services, a une vision curative des difficultés que connait la CALL. Certains ouvrages sont en mauvais état et nécessitent une réhabilitation pour prolonger leur durée de vie. Après le château d'eau d'Avion en 2017, ce sera au tour de celui de Méricourt de faire peau neuve en 2019.

L'année 2019 permettra aussi la mise en service du doublement de la canalisation entre Wingles et Lens sur plus de quatre kilomètres.

Lutte contre les inondations et gestion des eaux pluviales

L'arrivée d'une chargée de mission dédiée à cette thématique en 2018 a permis d'accélérer la démarche entreprise depuis deux ans.

En 2019, la CALL va poursuivre les travaux engagés et continuer les études d'amélioration de la connaissance du risque inondation afin d'apporter des réponses concrètes à nos administrés. Le **PAPI** (**plan d'action de prévention des innodations)** n'a pas été labellisé mais les élus ont souhaité s'inscrire dans une démarche coordonnée et efficiente.

En s'appuyant sur ce dispositif, les élus ont souhaité montrer un geste fort. En 2018, ce fut le bassin de Gouy Servins qui fut construit. Ablain Saint Nazaire, Souchez et Villers au Bois seront réalisés cette année.

Les services ont mis en œuvre les moyens pour pouvoir exercer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations **(GEMAPI)**. Le dépôt du PAPI sur le bassin versant de la Souchez s'est accompagné par la signature d'une convention d'assistance à maitrise d'ouvrage avec le **SYMSAGEL**. L'année 2019 se traduira par la mise en œuvre du programme d'actions.

Le travail de concertation avec les communes et les administrés les plus touchés par les épisodes pluvieux, notamment par le **diagnostic de vulnérabilité** se poursuivra en 2019. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la sécurité des biens et surtout des personnes de notre territoire.

La stratégie globale se traduit par les actions suivantes :

- Une étude hydraulique globale sur le territoire
- La révision du règlement de service assainissement pour sensibiliser communes et habitants du territoire sur la nécessité d'infiltrer, dès que possible, les eaux pluviales à la parcelle.
- La réalisation d'un programme d'actions de préventions des inondations sur le sous bassin versant de la Souchez.
- Sur ce point, réalisation d'actions à court terme : instrumentation de cours d'eau, pose de repères de crue, acquisition de matériel d'entretien de cours d'eau, étude de programme de restauration et d'entretien de cours d'eau
- La réalisation d'ouvrages de stockages importants (infiltration, stockage – restitution).

Enfin, l'assainissement collectif sera mis en place sur la commune de Gouy Servins, avec la construction d'une station de traitement des eaux usées. La mise en service sera effective au mois de juin 2019.

Qualité du patrimoine et amélioration du fonctionnement des réseaux

Un vaste programme de réhabilitation ou remplacement de canalisations verra le jour en 2019. Malgré un rendement performant (83.11% en 2018), il convient d'assurer une gestion et donc d'assurer un taux de renouvellement.

D'un point de vue règlementaire, l'arrêté du 21 juillet 2015 oblige la collectivité à limiter au maximum les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement. L'année 2019 sera l'occasion de lancer les premiers travaux. Les premières actions seront réalisées sur le système d'assainissement de Wingles.

Développement durable

Afin de s'inscrire dans la troisième révolution industrielle et participer à la démarche engagée sur notre territoire, la CALL a proposé un certain nombre d'actions qui vont se poursuivre en 2019 parmi lesquelles on retrouve notamment :

- Réalisation d'un bilan carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10% sur la durée du contrat de production d'eau potable
- Plantation de 18 000 arbres pour réduire l'empreinte carbone et participer à la reforestation de notre territoire
- Réduction de 5 % de la consommation électrique et achat de 30 % d'énergie renouvelable pour la production d'eau potable
- Installation de 10 panneaux photovoltaïques sur certains châteaux d'eau
- Obtention de la norme 50001
- Programme de soutien à l'agriculture biologique
- Installation de ruches sur le territoire afin d'avoir un indicateur sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs conséquences sur la ressource en eau (périmètre captage de Wingles) et ainsi favoriser la biodiversité
- Financement à l'incubation d'entreprises d'éco-activités

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique atteints.

Au travers de son programme de modernisation de son service de gestion des déchets lancé en début d'année 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite ainsi répondre aux enjeux du plan d'actions sur la période 2015-2025 lié à la **loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte**, de la Troisième révolution Industrielle et du principe d'économie circulaire.

La collectivité s'engage ainsi que la mise en œuvre et la continuité des politiques suivantes :

- La mise en œuvre obligatoire par les aménageurs, conformément au Règlement de collecte, de bornes d'apport volontaire enterrées pour tous lotissements de 20 logements et plus, pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et le verre.

- La possibilité offerte aux communes, pour tous nouveaux lotissements ou projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale, de disposer de la **fourniture et la mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées** pris en charge par la CALL au travers d'une convention (Réalisation 2019 : Lens / Rue Paul Bert, Avenue Alfred Maes, rue Fosse 12 et chemin de Loos / Place Saint Amé– Liévin / Sallaumines - cité fosse 5 / rue Jean Moulin – Liévin / Cité Chouard / Cité Kennedy).

- La mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation du dispositif de valorisation du geste de tri du verre **CLIIINK,** en vue d'accompagner l'évolution du mode de collecte du verre en apport volontaire exclusif mis en place depuis le 1er janvier 2018.

Plus d'un million d'emballages en verre a été déposé dans les bornes équipées en 2018 ce qui représente une augmentation de près de 4 tonnes collectées par semaine. Pour l'instant 4200 foyers du territoire se sont inscrits et peuvent bénéficier des offres des 110 partenaires actuels.

- L'accompagnement technique et le suivi de la mise en œuvre du **tri sélectif en habitat collectif,**

- L'accompagnement des évolutions de service de collecte liées à l'exploitation du BHNS,

- Le développement de **nouvelles filières de valorisation à partir des déchèteries fixes**, notamment dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs,

- L'extension du réseau des déchèteries avec la réalisation des travaux relatifs à l'**agrandissement de la déchèterie de Sallaumines** mais également le lancement d'un appel d'offres sur performance pour la **réalisation et l'exploitation des déchèteries fixes d'Avion et de Quadraparc.**

Les actions de prévention des déchets

Dans le cadre de la réduction à la source des déchets, la collectivité développe le compostage domestique depuis 2015 sur son territoire et s'est engagée dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** :

- Le développement du compostage domestique visant à diminuer les déchets organiques (fermentescibles et déchets verts) actuellement présentés à la collecte. Ce dispositif, sur la base du volontariat, est actuellement en place sur 10 communes de l'Agglomération et sera étendu à d'autres communes en 2019. Pour mémoire les questionnaires envoyés aux 168 usagers, des communes de Villers-au-Bois, Servins et Fouquières-lez-Lens, inscrits à l'opération, 63% d'entre eux utilisent le composteur et le bio-seau fournis par l'Agglomération de Lens-Liévin, en sont satisfaits et poursuivent le compostage depuis la fin de l'expérimentation.

Près de 50 tonnes de déchets par an ont ainsi été évitées en collecte et en traitement (ordures ménagères résiduelles et végétaux) ce qui représente une économie de près de 3 000 euros.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Courant 2019, les groupes de travail thématiques suivants : Compostage, Gaspillage Alimentaire, Réemploi/Réutilisation, Eco-responsabilité et Eco-exemplarité œuvreront à la définition des actions du programme. Afin d'établir des indicateurs spécifiques liées à la composition des déchets ménagers, il est prévu le lancement d'études de caractérisation sur les différents flux.

Tri plastique et Tri papier La CALL répond aux Appels à projets CITEO

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, soucieuse d'augmenter ses performances en matière de valorisation matière, présentera sa candidature à l'**appel à projet pour l'extension des consignes de tri des plastiques et celui sur l'optimisation de la collecte** avec notamment l'amélioration du captage des papiers diffus collectés

Requalification du site MEAC

La CALL est propriétaire d'un terrain de plus de 30 hectares situé sur la commune de Loos en Gohelle, auparavant occupé par l'exploitation d'une carrière de craie. L'exploitation est arrêtée depuis 2007. Le site est localisé à l'extérieur des espaces urbanisés, jouxte un aérodrome local, et une canalisation de gaz importante passe à proximité immédiate. Ce site a notamment fait l'objet d'une étude sur la faune et la flore ainsi que d'un suivi de contexte qualité des eaux de nappe avec réalisation d'analyses annuelles. La CALL souhaite faire de ce site un **point de production d'énergie renouvelable,** avec une dominante méthanisation avec réinjection de gaz sur le réseau.

La CALL elle-même dispose, de par sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, d'un gisement de déchets verts de 25 000 tonnes par an de déchets verts ainsi que de 16 000 tonnes environsde boues de stations d'épuration, sachant qu'un complément peut être recherché par l'animation du tissu d'agriculteurs du territoire.

La CALL envisage dans les prochaines années la collecte sélective de déchets fermentescibles auprès des particuliers pour un potentiel estimé de 44,2kg par ménage et par an. Le reste de l'espace du site pourra être exploité à des fins de production d'énergie solaire, là aussi, à des fins de réinjection, compte tenu de la configuration géographique du lieu.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Des installations moins énergivores

Le Rénovation de l'éclairage public

L'un des axes principaux du projet de territoire est la TRI qui promeut un mode de développement moins énergivore.Dans ce cadre, il est notamment proposé de poursuivre la rénovation de l'éclairage public (passage à l'éclairage Led) sur les parcs d'activités suivants :

- PA de la Galance – Noyelles-sous-Lens/Sallaumines
- PA Bois Rigault Nord – Vendin-le-Vieil
- PA les oiseaux - Lens/Loison-sous-Lens
- Quadraparc – Bully-les-Mines/Grenay/Liévin/Loos-en-Gohelle,
- Voie d'accès jardinerie du Louvre – Loos-en-Gohelle

> Montant de l'opération 630 000 €HT

Rénovation des éclairages intérieurs

Dans la même optique, il est proposé le passage en éclairage Led dans les bâtiments communautaires suivants :

- Crématorium salle des adieux – Vendin-le-Vieil
- Base du 11/19 (bâtiments CPIE, CERDD, HVDZ, pépinière d'entreprises)

> Montant de l'opération 40 500 €HT

Les actions prévues en 2019

L'opération Plantons le décor
Lancement de la troisième campagne 2018/2019 - Partenariat entre la CALL et **Espaces Naturels Régionaux (ENRX)**. Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers, de préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord-Pas de Calais. Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie.

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial
qui a pour objectifs :
- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet «adaptation »).

La poursuite de la réalisation de l'Etude de Planification Energétique sur le territoire.
L'étude de planification et de programmation énergétique locale doit permettre au territoire de définir une feuille de route de transition énergétique : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables.

La poursuite du projet d'aménagement de l'Eurovelo n°5 *sur la section située entre la Base du 11/19 et le parc Marcel Cabiddu – 12 km.*
L'Eurovelo n°5, la « via Romea Francigena », est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Elle emprunte principalement l'ancien cavalier entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classé dans le bien **UNESCO**. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, piéton et cycliste. Il s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir, développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile et participer aux liaisons des parcs de la **Chaîne des Parcs**. Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité.
L'année 2019 sera concernée par la présentation et la validation des études de maîtrise d'œuvre (études préliminaires, avant-projet et projet) ainsi que les études réglementaires et environnementales.

Projet de territoire et Croissance verte
L'approche globale liée à la gestion des déchets et au développement durable s'inscrit dans le projet de territoire communautaire, le contrat d'objectif territorial pour l'amplification de la **Troisième Révolution Industrielle (COTRI)**, la politique énergétique du **Pôle Métropolitain de l'Artois** ainsi que le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire**s (SRADDET) en cours d'élaboration.
Elle est également en cohérence avec les objectifs réglementaires fixés dans la **loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (TECV) suivant une planification affichée à horizon 2025, dans une logique d'économie circulaire. Celle-ci vise, in fine, à faire émerger un modèle de développement plus responsable et plus économe en énergies, pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

SPORTS

L'adoption du Plan Piscine

Dans le cadre de sa compétence sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui accompagne le développement de la pratique sportive, prépare un plan piscine. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité, par le biais d'une **grande enquête** sur les piscines publiques du territoire, recueillir l'avis des habitants pour mieux cibler les enjeux et interventions futurs.

Avec le concours d'un assistant à maitrise d'éléments d'analyse (diagnostics, interventions nécessaires au regard de la réglementation, recensement des besoins auprès des élus et d'associations), la CALL va établir en 2019 un plan piscine. Il permettra de formaliser les réponses tant en fonctionnement qu'en investissement et définira les interventions de la CALL sur ces équipements.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

CRÉMATORIUM

Deux nouvelles lignes opérationelles en 2019

Le crématorium de Vendin-le-Vieil a ouvert ses portes en 1988. Il a réalisé à ce jour près de **65 000 crémations**. Ce mode de sépulture est en constante augmentation. Plus d'une famille sur trois la choisit aujourd'hui au moment de la perte d'un proche.

Une première évolution technique reprenant l'extension du bâtiment actuel et l'installation de deux nouvelles lignes de crémation, totalement indépendantes et répondant aux normes de rejet actuelles, a été validée au premier semestre 2016. Elle entre en phase opérationnelle courant 2019. Le projet est également dimensionné pour l'installation éventuelle d'une troisième ligne.

La collectivité a souhaité adopter **une attitude écoresponsable** en travaillant sur les économies d'énergie fossile, par le réchauffement d'air de combustion via un échangeur à plaques, ainsi que la récupération des calories en sortie des fumées chaudes.

Une mission d'AMO, validée en 2018, s'est attachée à projeter l'équipement dans le temps en étudiant de nouvelles possibilités d'extension sur le site actuel (3ème ligne de crémation, 2ème salle de cérémonie, nouvelles salles des adieux et salles de réceptions des familles, redimensionnement du jardin du souvenir...). Un troisième équipement permettrait d'atteindre une capacité voisine de 3 500 crémations/an.

Un service qui répond aux nouveaux souhaits des familles

Force est de constater que les familles souhaitent de plus en plus personnaliser la cérémonie. Cette fonction nécessite un investissement particulier, ainsi qu'un allongement inévitable du temps passé en salle des adieux.

Dès lors, l'année 2019 pourra aussi être propice à une réflexion approfondie sur l'avenir de l'équipement. Les possibilités d'évolution offertes par le crématorium de Vendin-le-Vieil sont réelles. Couplées à l'augmentation du choix de la crémation, la situation de l'établissement et la qualité des services proposés, le territoire dispose d'un outil qui pourrait être le premier à l'échelon régional en termes de rapport qualité/prix au service des usagers.

LENS-LIÉVIN AGGLO

budget 2019
Orientation(s)

ROB2019

Rapport d'Orientations Budgétaires

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

en action LENS-LIÉVIN AGGLO